Ressources naturelles Canada | Natural Resources Canada



Guide d’orientation fédéral en géomatique sur la cartographie des zones inondables.

Étude de cas sur la mobilisation des Autochtones au Manitoba.

Ressources naturelles Canada
Natural Resources Canada

Guide d'orientation fédéral en géomatique sur la cartographie des zones inondables.

Étude de cas sur la mobilisation des Autochtones au Manitoba.

Canada

Also available in English under the title: [Federal geomatics guidelines for flood mapping: Manitoba Indigenous engagement case study]

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Ressources naturelles Canada à copyright-droitdauteur@nrcan-rncan.gc.ca.

Cat. No. M114-47/2026F-PDF (En ligne) / ISBN 978-1-100-01423-4

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles, 2026

Guide d'orientation fédéral en géomatique sur la cartographie des zones inondables : Étude de cas sur la mobilisation des Autochtones au Manitoba

31 mars 2023

Présenté par :

David Acco, président

Services conseils Acosys

TÉL. : 514-744-9433, poste 112

Courriel : dacco@acosysconsulting.com

https://fr.acosysconsulting.com/

Table des matières

Table des matières **2**

Liste des tableaux **5**

Liste des figures **6**

Auteurs **7**

1.0 Introduction **8**

1.1 Objectifs 8

2.0 Renseignements généraux **11**

2.1 Les Premières Nations du Manitoba 11

2.2 Projets hydroélectriques et de dérivation des eaux au Manitoba 13

2.3 Répercussions des inondations sur les Premières Nations au Manitoba 19

2.4 Gestion des urgences et Premières Nations 43

3.0 Analyse des lacunes dans la mobilisation existante du gouvernement fédéral en matière de cartographie des zones inondables **45**

3.1 Méthodes 45

3.2 Résultats 47

3.2.1 Programmes fédéraux et mobilisation 47

3.2.2 Mise en œuvre des programmes fédéraux 51

3.3 Résumé de l'analyse des lacunes 62

4.0 Séance de mobilisation 63

4.1 Inscription des participants 63

4.1.1 Communiqué de presse 64

4.1.2 Guide d'orientation fédéral en géomatique sur la cartographie des zones inondables : Principes, réalités et besoins autochtones 65

4.2 Compte rendu 71

4.2.1 Présentations et prière 71

4.2.2 Présentation : Inondations, cartographie des zones inondables, valeurs 71

4.2.3 Discussion dirigée 73

4.2.4 Exercice en petits groupes : Modèle de gestion des inondations dirigé par les Autochtones 78

4.2.5 Exercice en petits groupes : Scénarios d'inondation 79

4.3 Discussion finale 89

4.4 Remerciements et prière de clôture 90

4.5 Résumé de la séance de mobilisation 90

5.0 Discussion intégrée 93

5.1 Objectif 1 93

5.2 Objectif 2 94

5.3 Objectif 3 95

5.4 Objectif 4 96

5.5 Objectif 5 97

5.6 Objectif 6 97

5.7 Objectif 7 99

5.8 Objectif 8 99

5.9 Objectif 9 99

6.0 Conclusion 101

7.0 Références 102

Annexe A – Accords d'aide financière en cas de catastrophe de 2022 – Manitoba 111

Liste des tableaux

Tableau 1. Conseils tribaux, assemblées et conseils de développement représentant les Premières Nations du Manitoba. 12

Tableau 2 : Centrales hydroélectriques construites et prévues au Manitoba. 13

Tableau 3 : Premières Nations ayant participé aux négociations de la Convention sur l'inondation des terres du Nord. 16

Tableau 4. Premières Nations ayant participé à des ententes avec Manitoba Hydro entre 1990 et 2010. 17

Tableau 5. Grands projets de dérivation des eaux au Manitoba. 18

Tableau 6. Premières Nations au Manitoba et répercussions compilées des inondations. 21

Tableau 7. Organisations partenaires ayant participé au financement communautaire au cours de la période de 2017-2018 à 2021-2022. 57

Tableau 8. Résumé du financement communautaire de l'exercice 2017-2018 à 2021-2022. 58

Tableau 9. Financement fédéral par zone de traité, y compris le nombre de projets, la population des communautés dans la zone de traité, l'allocation par km^2 et l'allocation par personne. 61

Tableau 10. Ébauche de l'ordre du jour. 66

Tableau 11. Liste des participants présents. 68

Liste des figures

Figure 1. Distribution historique des communautés touchées par les inondations (1923-2022). 42

Figure 2. Financement fédéral par communauté, zone de traité, valeur par communauté et membre de la communauté. 55

Figure 3. Communautés ayant eu accès à des fonds fédéraux, de 2017-2018 à 2021-2022. 59

Figure 4 : Groupe présentant la carte d'inondation du scénario de la vallée de la rivière des Prairies, y compris les priorités autochtones, aux participants de la réunion. 9 février 2023. Winnipeg (Manitoba). Photographie de David Acos. Photo RNCan 2023-021. 82

Figure 5. Scénario 2 : exercice participatif de cartographie de scénarios. 84

Figure 6. Scénario 3 : exercice participatif de cartographie de scénarios. 86

Figure 7. Scénario 3 : notes explicatives de l'exercice participatif de cartographie de scénarios. 87

Figure 8. Scénario 4 : exercice participatif de cartographie de scénarios. 89

Auteurs

Dans le respect et en reconnaissance du savoir immense des contributeurs des Premières Nations à ce rapport, et pour affirmer la souveraineté de l'information qu'ils nous ont communiquée dans le cadre de sa production, les personnes suivantes sont reconnues à titre de coauteurs : Abdul Khan, Anita Spence, Candace Thomas, Carolyn Smelzer, Cheryl Bear, Chris Stove, Cyrus LacQuette, Dakotah Traverse, Daniel Shorting, David Gott, Dean Cochrane, Doris Latandre, Edward McLean, Fabian Sinclair, Jennifer Woodhouse, Katie Whitford, Karen Paul, Keith Castel, Kyla Stagg, Lance Cloud, Leroy Thompson, Linda Hunt, Lloyd Beardy, Lyle Leask, Marjorie Nielsen, Mark Anderton Jr., Mark Anderton Sr., Marshall Laurence, Martin Favel, Meagan Spence, Melanie Thompson, Paul Personius Jr., Rob Forbister, Ryan McCorrister, Sasha Young, Shayne Lynxleg, Theresa Bighetty et sa petite-fille, Tony Traverse, Wanda Corman, William Ferland et, bien sûr, William Sutherland.

Nous espérons qu'en rendant fidèlement compte des idées que vous avez exprimées, Services conseils Acosys contribuera à faire progresser vos objectifs.

1.0 Introduction

Les inondations dans les zones peuplées (et non peuplées) peuvent avoir des répercussions dévastatrices sur l'environnement humain et naturel. Des cartes d'inondation précises et suffisamment détaillées sont importantes pour la gestion des risques, la planification et l'élaboration de politiques. La majorité des communautés des Premières Nations au Manitoba sont régulièrement touchées par des inondations et, malheureusement, en raison des changements climatiques et du développement, on s'attend à une fréquence et à une gravité accrues. Les infrastructures déficientes, les plans d'urgence incomplets et le manque de ressources se combinent pour désavantager de façon disproportionnée les communautés des Premières Nations dans leur préparation et leur intervention face aux catastrophes naturelles comme les inondations.

Ressources naturelles Canada (RNCan) dirige l'avancement et la normalisation de la cartographie des zones inondables au Canada. Le présent projet vise à mieux comprendre et à documenter la mobilisation du gouvernement fédéral auprès des Premières Nations du Manitoba en matière de cartographie des zones inondables, et à apprendre comment les cartes peuvent mieux servir les communautés tout en respectant leurs droits et en intégrant le savoir traditionnel dans les lignes directrices et les processus fédéraux de cartographie, notamment la série « Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables » (GOFCZI). Les leçons apprises au Manitoba devraient pouvoir être appliquées à d'autres communautés, régions et nations autochtones vivant dans des circonstances semblables.

1.1 Objectifs

Les objectifs précis du projet sont les suivants :

- Déterminer les lacunes des utilisateurs finaux en matière de capacité à utiliser ou à créer des cartes des zones inondables pour la gestion des communautés et des ressources

- Déterminer les lacunes et les possibilités pour RNCan de modifier les Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables afin d'y intégrer le savoir traditionnel et écologique autochtone
- Mener des activités de mobilisation auprès des communautés des Premières Nations du Manitoba dans le cadre d'un processus inclusif
- Déterminer les processus possibles (meilleures pratiques) pour l'intégration du savoir traditionnel et écologique dans le processus de cartographie des aléas d'inondation;
- Recueillir et compiler des renseignements afin de produire un rapport de conférence contenant les meilleures pratiques proposées pour mieux intégrer le savoir traditionnel, écologique et local dans les GOFCZI
- Élaborer des lignes directrices pour intégrer le savoir traditionnel dans les cartes d'inondation des communautés du Manitoba afin d'actualiser la compréhension des risques pour les résidents, les habitations, les entreprises, les infrastructures et les activités traditionnelles
- Évaluer la pertinence des directives de RNCan dans un contexte nordique où les inondations causées par les embâcles sont fréquentes et où les données et l'accès aux renseignements sur les inondations sont limités
- Produire un rapport d'étude de cas pour les communautés nordiques, fondé sur les documents d'orientation pertinents de RNCan pour les communautés nordiques, qui enrichira les futures versions de la série « Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables » ou y sera intégré (le présent rapport)
- Produire un « Glossaire des termes relatifs aux répercussions des inondations » en langues ojibwée et crie.

Le présent rapport présente des renseignements généraux sur les Premières Nations du Manitoba ainsi que sur les projets hydroélectriques et de dérivation des eaux dans la province. Il offre également un aperçu des répercussions des inondations sur les Premières Nations du Manitoba et résume les enjeux liés à la gestion des urgences dans ces communautés. Un examen de la mobilisation a été réalisé, de même qu'une analyse des lacunes entre cette mobilisation et les besoins potentiels en matière de cartographie des zones inondables. Une

description et un résumé de la mobilisation auprès des Premières Nations sont fournis. Une discussion intégrée expose les leçons tirées de l'examen, les constats de l'analyse des lacunes et les recommandations formulées par les Premières Nations consultées.

2.0 Renseignements généraux

Afin de mieux situer le lecteur avant l'analyse des lacunes et la séance de mobilisation qui suivent, des renseignements généraux sont fournis sur les Premières Nations du Manitoba, ainsi qu'un résumé des projets d'aménagement hydroélectrique et de dérivation des eaux au Manitoba. Un résumé compilé des répercussions des inondations sur les Premières Nations du Manitoba est fourni, fondé sur un examen des renseignements accessibles au public. Le rapport présente également un aperçu des ministères fédéraux concernés par les pratiques de gestion des urgences dans les communautés des Premières Nations.

2.1 Les Premières Nations du Manitoba

On compte 63 Premières Nations au Manitoba qui sont reconnues par le Canada, et ces nations représentent des communautés des cultures dénésuline, crie des marais, crie des plaines, dakota/nakota et ojibwée (Services aux Autochtones Canada, 2021). Les populations des Premières Nations s'échelonnent de tout juste plus de 100 membres à plus de 11 000 membres, et plus de 168 000 membres des Premières Nations résident au Manitoba. Le Manitoba compte 376 réserves numérotées, qui s'étendent dans toutes les régions de la province et qui constituent l'assise territoriale des 63 Premières Nations du Manitoba. Certaines sont situées à proximité de grands centres urbains, tandis que d'autres sont très éloignées, avec un accès parfois uniquement saisonnier (par exemple routes de glace) ou dépendant du transport aérien ou ferroviaire.

Plusieurs entités représentent collectivement des groupes de Premières Nations, notamment des conseils tribaux, des assemblées et des conseils de développement. Les principales entités (et leurs abréviations) sont énumérées dans le tableau 1.

Tableau 1. Conseils tribaux, assemblées et conseils de développement représentant les Premières Nations du Manitoba.

Nom	Acronyme
Anishinaabe Agowidiiwinan Secretariat Inc.	AAS
Assembly of Manitoba Chiefs	AMC
Conseil tribal de Dakota Ojibway	DOTC
Conseil tribal d'Interlake Reserves	IRTC
Conseil tribal d'Island Lake/Anishininew Okimawin	ILTC
Conseil tribal de Keewatin	KTC
Manitoba Keewatinowi Okimakanak	MKO
Southeast Resource Development Council	SRDC
Southern Chiefs Organization	SCO
Conseil tribal de Swampy Cree	SCTC
Conseil tribal West Region	WRTC

Une seule Première Nation n'a pas d'affiliation (apparente) avec l'une des entités énumérées ci-dessus : la Nation Dakota de Sioux Valley.

L'Assemblée des Premières Nations compte trois grands chefs représentant les régions du Manitoba : le grand chef Arlen Dumas (AMC, à Winnipeg), le grand chef Garrison Settee (MKO, à Thompson) et le grand chef Jerry Daniels (SCO, à Winnipeg). De plus, la Commission des relations découlant des traités du Manitoba travaille en étroite collaboration avec les Premières Nations du Manitoba.

2.2 Projets hydroélectriques et de dérivation des eaux au Manitoba

Depuis la construction du barrage de Pointe-du-Bois (1911) sur la rivière Winnipeg, huit centrales au fil de l'eau et huit centrales à réservoir ont été construites au Manitoba, y compris Keeyask (Gull), qui est actuellement en construction sur le cours inférieur du fleuve Nelson (Wikipédia, 2023). Quinze autres centrales sont prévues. Toutes ces installations sont exploitées par Manitoba Hydro, la société d'État provinciale. Deux projets ont été réalisés en partenariat avec des Premières Nations : le projet Keeyask avec la Nation crie de Tataskweyak, la Première Nation de War Lake, la Première Nation de York Factory et la Nation crie de Fox Lake; et le projet Wuskwatim (achevé en 2012) avec la Nation des Cris de Nisichawayasihk (Manitoba Hydro 1 et 2, s.d.).

Tableau 2 : Centrales hydroélectriques construites et prévues au Manitoba.

Centrale	Cours d'eau	Construction	Type
Birchtree	Rivière Burntwood	Prévue	–
Birthday	Cours inférieur du fleuve Nelson	Prévue	–
Bladder Rapids	Cours supérieur du fleuve Nelson	Prévue	–
Bonald	Cours supérieur de la rivière Churchill	Prévue	–
Conawapa	Fleuve Nelson	Prévue	–
Early Morning	Rivière Burntwood	Prévue	–
First Rapids	Rivière Burntwood	Prévue	–

Centrale	Cours d'eau	Construction	Type
Gillam Island	Fleuve Nelson (embouchure)	Prévue	–
Barrage de Grand Rapids	Rivière Saskatchewan	1965	Réservoir
Granville Falls	Cours supérieur de la rivière Churchill	Prévue	–
Barrage de Great Falls	Rivière Winnipeg	1923	Centrale au fil de l'eau
Jenpeg	Fleuve Nelson	1979	Réservoir
Keeyask (Gull)	Cours inférieur du fleuve Nelson	En cours	Réservoir
Centrale de Kelsey	Fleuve Nelson	1960	Réservoir
Agrandissement de Kelsey	Cours inférieur du fleuve Nelson	Prévue	–
Kepuche	Rivière Burntwood	Prévue	–
Centrale de Kettle	Fleuve Nelson	1970	Réservoir
Laurie River 1	Rivière Laurie	1952	Réservoir
Laurie River 2	Rivière Laurie	1958	Réservoir
Centrale de Limestone	Fleuve Nelson	1990	Centrale au fil de l'eau

Centrale	Cours d'eau	Construction	Type
Centrale de Long Spruce	Fleuve Nelson	1977	Centrale au fil de l'eau
Manasan	Rivière Burntwood	Prévue	–
McArthur Falls	Rivière Winnipeg	1954	Centrale au fil de l'eau
Notigi	Fleuve Nelson	Prévue	–
Pine Falls	Rivière Winnipeg	1952	Centrale au fil de l'eau
Pointe du Bois	Rivière Winnipeg	1911	Centrale au fil de l'eau
Red Rock	Cours supérieur du fleuve Nelson	Prévue	–
Seven Sisters	Rivière Winnipeg	1931	Centrale au fil de l'eau
Slave Falls	Rivière Winnipeg	1931	Centrale au fil de l'eau
Whitemud	Cours supérieur du fleuve Nelson	Prévue	–
Wuskwatim	Rivière Burntwood	2012	Réservoir

En 1997, la province du Manitoba et Manitoba Hydro ont conclu la Convention sur l'inondation des terres du Nord avec le Comité des inondations dans le Nord, qui comprenait des représentants de plusieurs communautés des Premières Nations. La Convention sur l'inondation des terres du Nord visait à régler et à réparer les torts historiques liés à l'aménagement hydroélectrique dans le nord du Manitoba, où les Premières Nations ont subi des répercussions directes, notamment des déplacements massifs, l'inondation de territoires traditionnels et d'autres préjudices. L'entente n'a pas été mise en œuvre avec Pimicikamak (Première Nation de Cross Lake), mais les autres Premières Nations sont parvenues à une entente avec le Manitoba dans les années 1990 (Manitoba Hydro 3, s.d.).

Tableau 3 : Premières Nations ayant participé aux négociations de la Convention sur l'inondation des terres du Nord.

Communauté	Convention sur l'inondation des terres du Nord (1997)	Comité des inondations dans le Nord
Nation des Cris de Nisichawayasihk	Accord de mise en œuvre global de 1996	Nation crie de Nelson House
Nation crie de Norway House	Accord de mise en œuvre de 1997	Nation crie de Norway House
Pimicikamak (Cross Lake)	Non mise en œuvre	Première Nation de Cross Lake
Nation crie de Tataskweyak	Accord de mise en œuvre global de 1992	Première Nation crie de Split Lake
Première Nation de York Factory	Accord de mise en œuvre de 1997	Première Nation de York Factory

Manitoba Hydro a conclu un certain nombre d'autres ententes de règlement avec des communautés touchées, y compris certaines Premières Nations et certaines parties municipales, entre 1990 et 2010 (Manitoba Hydro, 2023).

Tableau 4. Premières Nations ayant participé à des ententes avec Manitoba Hydro entre 1990 et 2010.

Communauté	Accords de Grand Rapids Forebay
Nation crie de Chemawawin	Accord de 2004
Easterville	Accord de 2004
Moose Lake	Accord de 2005
Nation crie de Mosakahiken	Accord de 2008
Communauté	Accords distincts
Nation crie de Fox Lake	Accord de 2004
Première Nation de War Lake	Accord de 2004
Nation crie O-Pipon-Na-Piwin	Accord de 2005
Conseil communautaire de Nelson House	Accord de 2006
Conseil communautaire de Cross Lake	Accord de 2010
Conseil communautaire de Cormorant	Accord de 1991

De plus, un certain nombre de grands projets de dérivation des eaux ont été construits à partir de 1961 avec l'ouvrage de régularisation des eaux de la rivière Fairford, qui visait à réguler les niveaux d'eau du lac Manitoba (gouvernement du Manitoba, s.d., Manitoba Hydro 4, s.d.). Dans

le même secteur, le projet des canaux de sortie du lac Manitoba et du lac Saint-Martin est actuellement prévu.

Tableau 5. Grands projets de dérivation des eaux au Manitoba.

Dérivations	Emplacement	Échéancier	Objectif
Dérivation de la rivière Churchill	Par le canal de dérivation de South Bay	Des années 1970 à 1986 et en cours	Dérivation de la rivière Churchill
Régularisation du lac Winnipeg	Emplacements multiples	Années 1970	Vise à améliorer la régularisation des eaux du lac Winnipeg.
Canal de dérivation Portage	De la rivière Assiniboine à l'ouest de Portage-la-Prairie jusqu'au lac Manitoba	1970	Prévention des inondations à Winnipeg, dans les municipalités rurales de Portage-la-Prairie, Cartier, St. François Xavier et Headingley.
Canal de dérivation de la rivière Rouge	De la rivière Rouge à la rivière Rouge	1968, 1997	Prévention des inondations à Winnipeg.
Ouvrage de régularisation des eaux de la rivière Fairford	Rivière Fairford	1961	Régularise les niveaux d'eau du lac Manitoba.

Dérivations	Emplacement	Échéancier	Objectif
Barrage et réservoir de Shellmouth	Rivière Assiniboine en amont de Shellmouth	1972	Réservoir visant à réduire les dommages causés par les inondations en aval, notamment à Winnipeg.
Canaux de sortie du lac Manitoba et du lac Saint-Martin	Entre le lac Manitoba et le lac Saint-Martin et entre le lac Saint-Martin et le lac Winnipeg	Prévue	Vise à améliorer la régularisation des eaux des deux lacs en amont.

En plus des projets énumérés ci-dessus, le drainage agricole est une pratique acceptée pour contrôler l'humidité dans les champs, mais il n'est généralement pas soumis à un examen d'évaluation. L'apport aux réseaux résultant du drainage agricole n'est pas négligeable. La rectification croissante des cours d'eau est préoccupante en raison de l'accès réduit de l'eau aux plaines inondables adjacentes et de l'augmentation du débit sortant en aval.

Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la plupart des communautés des Premières Nations au Manitoba aient été touchées par des inondations.

2.3 Répercussions des inondations sur les Premières Nations au Manitoba

Dans l'ensemble, le Manitoba a été confronté à d'importants défis liés aux inondations au cours des dernières années, qui ont touché de nombreuses communautés et infrastructures. Une approche concertée de la part de tous les ordres de gouvernement et des parties prenantes est nécessaire pour s'attaquer aux causes et aux conséquences.

En 2022, le Bureau du vérificateur général du Canada a de nouveau souligné que le gouvernement fédéral (plus précisément Services aux Autochtones Canada, SAC) ne répondait pas aux besoins des Premières Nations en matière de préparation aux urgences, d'atténuation de celles-ci et de prestation des services d'intervention, et qu'il n'avait pas satisfait ni mis en œuvre les besoins ou les recommandations précédemment établis (Bureau du vérificateur général du Canada, 2022). Ainsi, les communautés des Premières Nations demeurent souvent les plus durement touchées lors de situations d'urgence, en raison d'un manque d'infrastructures, de plans de gestion des urgences absents ou incomplets, de capacités humaines insuffisantes et d'un manque de ressources.

Toutefois, l'absence de données de base contribue en partie à une compréhension limitée de la problématique. Une recherche de données statistiques de base sur les répercussions des inondations sur les Premières Nations au Manitoba (par exemple les Premières Nations qui ont été touchées par des inondations par année) n'a permis d'obtenir aucun résultat. Par conséquent, un examen des reportages, des vidéos, des rapports et d'autres ressources accessibles a été réalisé afin de compiler des renseignements sur les répercussions des inondations sur les Premières Nations au Manitoba. Le nom de chaque Première Nation et le mot « inondation » ont été recherchés à l'aide du moteur de recherche Google. Les reportages, vidéos et autres ressources ont été examinés afin de déterminer l'étendue exprimée des répercussions, les périodes, les ressources et les interventions, les besoins, les conflits associés et les messages récurrents pour chaque Première Nation ou groupe de Premières Nations. Toute inondation survenue à un moment ou à un autre de l'histoire coloniale d'une Première Nation, y compris les inondations historiques avec ou sans accords de gestion ou traités modernes et les inondations de l'ère actuelle (atténuées et non atténuées), a été considérée comme pertinente aux fins de l'analyse. Lorsqu'elles étaient disponibles, les années ont été notées. Il est à noter que les valeurs pour lesquelles aucune donnée n'a été recueillie lors de l'examen n'indiquent pas nécessairement l'absence de répercussions, mais plutôt l'absence de dossiers disponibles.

Les renseignements fournis dans les reportages médiatiques n'étaient souvent pas exhaustifs, et certaines des répercussions peuvent ne pas être explicitement qualifiées d'« inondations ». Néanmoins, la liste des Premières Nations ayant été touchées par des inondations ou ayant mis en œuvre une planification en cas d'inondation est longue, et représente 83,3 % des Premières Nations au Manitoba. Le tableau 6 présente un aperçu des données compilées afin d'aider le lecteur à mieux comprendre les répercussions des inondations sur les Premières Nations au Manitoba.

Tableau 6. Premières Nations au Manitoba et répercussions compilées des inondations.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation de Barren Lands	2009 et avant	L'infrastructure de SaskPower a entraîné des répercussions sur une communauté au Manitoba. Offre d'entente de compensation résultant de l'inondation de terres de réserve par le barrage Whitesand (sur la rivière Churchill). Règlement d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). Interprovincial.	MBC Radio, 2009.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation de Berens River	2022	Avertissement d'inondation provincial. Activation du canal de dérivation de la rivière Rouge.	The Weather Network, 2022.
Nation dakota de Birdtail Sioux	2014	Rupture d'une digue retenant l'eau sur un affluent du ruisseau Birdtail. Une montée des eaux toucherait les communautés en aval, y compris la Première Nation Birdtail Sioux. En raison d'un embâcle dans un ponceau. Routes, ponts.	Gouvernement du Manitoba, 2014.
Première Nation de Black River	2022	Située sur les rives du lac Winnipeg. A nécessité de l'aide lors d'une inondation printanière en 2022.	Assembly of Manitoba Chiefs, 2022.
Première Nation de Bloodvein	2010, 2022	Veille d'inondation.	CBC News, 2022a.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Nation ojibwée de Brokenhead	2022	Le site Web de la Nation ojibwée de Brokenhead fournit des conseils pour prévenir les inondations de sous-sol. Le centre de santé a été inondé, et possiblement d'autres endroits également. Inondation et fermeture du centre de santé.	Nation ojibwée de Brokenhead, 2022.
Première Nation de Buffalo Point	2022	Problèmes fonciers historiques avec l'Ontario. A nécessité de l'aide en 2022.	CBC News, 2022b.
Nation crie de Bunibonibee	Historiquement	Terres inondées : projet hydroélectrique de Grand Rapids.	RCAANC, 2020.
Première Nation Dakota de Canupawakpa (Oak Lake 59)	2014, 2017	Ruisseau Pipestone. Maisons isolées, ponceaux, eau potable, évacuations (22 personnes), sécurité.	CBC News, 2017a.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Nation crie de Chemawawin	Des années 1960 à aujourd'hui	Perte totale. Relocalisation de toute la communauté à Easterville à la suite de l'aménagement de Grand Rapids Forebay. Litige en cours quant à savoir si le Manitoba a respecté les conditions de l'accord et si celles-ci étaient équitables au départ. 35 000 ha de terres accordés à la Nation crie de Chemawawin sur le lac Cedar en compensation des pertes et des dommages causés au lac par Manitoba Hydro.	Wikipédia, 2020.
Première Nation de Cross Lake/Pimicikamak	Historiquement	Problèmes historiques non résolus.	APTN, 2014.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation Dakota Plains Wahpeton	2004	Toutes les maisons de la Première Nation présentent des moisissures; Dakota Plains poursuit le Canada. Coût estimé de la reconstruction des maisons : 18 M$. La Première Nation demande une indemnisation ou une reconstruction. Les dirigeants préfèrent déménager dans une zone non sujette aux inondations. 222 personnes évacuées. Sécurité.	Globe and Mail, 2004.
Première Nation Dakota Tipi	2014	Résidents déplacés. Évacuation.	Gouvernement du territoire du Traité no 2, 2019.
Première Nation de Dauphin River	2011	L'une des principales communautés touchées en 2011. Toujours affectée. Sera touchée par le canal de sortie. Terres ancestrales, territoires de chasse. Poissons, plantes médicinales, eaux, habitats.	APTN, 2021.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation d'Ebb and Flow	2011, 2014, 2022	Toujours (en date de 2019) dans des conditions difficiles, y compris des maisons condamnées, etc. Le chef et le conseil ne règlent pas la situation. La SCO ne répond pas. Aide requise lors d'une inondation en 2022. Évacuations.	APTN, 2019.
Nation crie de Fisher River	2022	État d'urgence. Fisher River, en amont de Peguis. Consultation avec le gouvernement du Manitoba en octobre 2022 concernant les canaux, y compris les résultats du processus d'évaluation environnementale pour le projet du lac Manitoba au lac Saint-Martin et du lac Saint-Martin au lac Winnipeg. Répercussions sur les droits.	Gouvernement du Manitoba, 2022; page Facebook de la Nation crie de Fisher River, 2022.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Nation crie de Fox Lake	Historiquement	Entente de règlement sur les répercussions entre la Nation crie de Fox Lake, Manitoba Hydro et le Manitoba en 2004. Est partenaire du Keeyask Hydro Partnership, bien que le Manitoba et Manitoba Hydro en aient le plein contrôle. Répercussions sur les droits.	WA NI SKA TAN. (s.d.).
Première Nation de Gambler	2019 et après	Réunion pour discuter de la dérivation des eaux du ruisseau Blackbird en Saskatchewan, ce qui inonderait des terres du territoire du Traité no 2 au Manitoba.	Moccasin Trail News, 2019.
Première Nation de Garden Hill	Inconnues	Inconnues. Accessible uniquement par route de glace ou par avion en hiver, et par voie navigable ou par avion en été.	S.O.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation de God's Lake Narrows	Inconnues	Accès uniquement par voie navigable ou par route de glace.	Burton, K. L. et Smith, A. (s.d.).
Première Nation de Granville Lake	Avertissements d'inondation en 2020	Située sur les rives de la rivière Churchill, dans le nord-ouest du Manitoba. Touchée par les déversements d'eau de SaskPower, surtout au printemps.	Gouvernement du Manitoba, 2020.
Première Nation de Hollow Water	Depuis les années 1960, et davantage depuis 2010	Rive est du lac Winnipeg. Perte de rizières sauvages et de moyens de subsistance, entre autres. Érosion, niveaux d'eau, etc. Répercussions causées par Manitoba Hydro depuis les années 1960.	EcoHealth Learning Circle, 2015.
Première Nation ojibway de Keeseekoowenin	2014	Danger de destruction de sites patrimoniaux et cérémoniels en raison de projets de développement tels que le plan de dérivation. Évacuations en 2014.	Gouvernement du territoire du Traité no 2, 2022.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation de Kinonjeoshtegon	2022	Située dans la région d'Interlake. Fait partie du groupe d'urgence de l'IRTC. Première inondation en 2022. Aide requise lors d'une inondation en 2022.	CBC News, 2022c.
Première Nation de Lake Manitoba/Dog Creek	2011, 2014, 2022	Dévastation après que le Manitoba a détourné l'eau à travers la région d'Interlake. Aide requise lors d'une inondation en 2022. Évacuations.	CBC News, 2022c.
Première Nation de Lake St. Martin	2011	Dévastation après que le Manitoba a détourné l'eau à travers la région d'Interlake. Évacuations.	CBC News, 2022d.
Première Nation de Little Grand Rapids	Historiquement, 2022	Enjeux liés à l'utilisation des terres et de l'eau du côté ontarien. A nécessité de l'aide en 2022.	AMC, 2022.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation de Little Saskatchewan	2011, 2014	Une génération entière déplacée de la PREMIÈRE NATION de Little Saskatchewan. Il ne reste plus rien. Évacuations.	EcoHealth Learning Circle, 2022.
Première Nation de Long Plain	2017, 2022	Déplacement. A nécessité de l'aide en 2022. Évacuations. Évacuations à long terme.	APTN, 2018.
Nation crie de Manto Sipi/God's River	Inconnues	Inconnues	S.O.
Première Nation Marcel Colomb	Historiquement et en cours	En aval de la centrale hydroélectrique Island Falls de SaskPower sur la rivière Churchill.	APTN, 2020.
Nation crie de Mathias Colomb	Historiquement et en cours	En aval de la centrale hydroélectrique Island Falls de SaskPower sur la rivière Churchill.	CBC News, 2018.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Nation crie de Misipawistik/Grand Rapids	Historiquement et en cours	Communauté anciennement située sur le site de construction. Barrage de Grand Rapids de 1965. Assèchement des rapides, inondation des terres, débris dans le lac, pêche difficile.	Briarpatch, 2012.
Nation crie de Mosakahiken/Moose Lake	Historiquement et en cours	Perte des terres traditionnelles.	Winnipeg Free Press, 2012a.
Nation des Cris de Nisichawayasihk	Depuis 1974	La dérivation de la rivière Churchill a touché les terres traditionnelles, les droits, etc.	Nation des Cris de Nisichawayasihk, 2016.
Première Nation des Dénésulines de Northlands	Inconnues	Inconnues	S.O.
Nation crie de Norway House	Historiquement et en cours	Signataire de la Convention sur l'inondation des terres du Nord.	Gouvernement du Canada, 2000.
Première Nation O-Chi-Chak-Ko-Sipi	2011, 2014	Évacuations à la suite de l'inondation de 2011.	Water Today, 2017.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Nation crie d'Opaskwayak	2017 et plus	Évacuations : plusieurs maisons, plusieurs événements.	CBC News, 2017b.
Nation crie O-Pipon-Na-Piwin/South Indian Lake	Depuis 1974	La dérivation de la rivière Churchill a touché les terres traditionnelles, les droits, etc.	Dam Watch International, 2021.
Première Nation de Pauingassi	2022	A nécessité de l'aide en 2022.	Brandon Sun, 2022.
Première Nation de Peguis	2009, 2011, 2014, 2017, 2022	Inondations terribles et répétées. Routes, ponts, autoroute, centre commercial, site d'enfouissement, lagune, maisons. Avis d'ébullition de l'eau. Évacuations répétées. Perturbations du logement. Les améliorations du drainage en amont canalisent l'eau vers Peguis. Goulot d'étranglement à Peguis.	Première Nation de Peguis, 2022; CBC News, 2022e.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Nation crie de Pimicikamak	Depuis 1972	Barrage de Jenpeg. Excuses présentées par la province du Manitoba en 2015. Des membres de la communauté ont manifesté au site du barrage en 2015 pour obtenir l'établissement de relations avec Manitoba Hydro.	CBC News, 2015.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation de Pinaymootang	2011, 2014	Évacuations. A fait l'objet d'une poursuite par le gouvernement du Manitoba pour négligence ayant causé des dommages aux infrastructures et aux propriétés de la Première Nation de Peguis et de 3 autres Première Nation. Il était allégué que la Première Nation avait construit des logements et des infrastructures à des endroits qu'elle savait (ou aurait dû savoir) susceptibles d'être inondés, et qu'elle avait omis de prendre des mesures d'atténuation adéquates pour protéger ses réserves. Le Canada est également mis en cause.	Narine, 2013.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation de Pine Creek	2014, 2022	Inondation des basses terres entre le mont Duck et le bassin sud du lac Winnipegosis. Rivières : Pine, Sclater, North Duck. Autoroute 20 inondée. Aide requise lors d'une inondation en 2022. Évacuations.	CBC News, 2022f.
Première Nation de Poplar River	Risque indiqué par les membres de la communauté	Accessible par bateau ou par avion.	Institut international du développement durable (IIDD), 2011.
Première Nation de Red Sucker Lake	Inconnues	Accessible par avion, route d'hiver ou bateau.	S.O.
Première Nation de Rolling River	2022	Aide requise lors d'une inondation en 2022. Les hautes eaux ont menacé 3 ponts en bois. Transport réacheminé pour des raisons de sécurité. Sous-sols inondés. Souhait de remplacer le pont et d'autres infrastructures.	Brandon Sun, 2022.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation anichinabée de Roseau River	2011, 2022	A nécessité de l'aide en 2022.	CBC News, 2011.
Sagkeeng Anicinabe/Première Nation de Sagkeeng	1923 – en cours, 2022	Le barrage de Great Falls (1923) a été construit juste à côté de Sagkeeng. Aide requise lors d'une inondation en 2022. Ponts, écoles, routes. Érosion du littoral. Évacuations. Pine Falls.	CBC News, 2022g.
Première Nation ojibwée de Sandy Bay	2011, 2022	Brèche dans la digue en amont pour protéger d'autres communautés au Manitoba. Enrichissement injuste de la province. La Première Nation n'a pas été protégée. Aide requise lors d'une inondation en 2022. Maisons, routes. Pertes ancestrales. Dommages environnementaux.	CBC News, 2017c.
Nation crie de Sapotaweyak	2010, 2022	Inondation de la rivière Shoal, évacuations, etc. A nécessité de l'aide en 2022.	CBC News, 2010.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation des Dénés de Sayisi	Inconnues	Inconnues	S.O.
Première Nation de Shamattawa	Inconnues	L'un des cinq endroits au Canada les plus à risque d'inondation?	Cortes Currents, 2021.
Première Nation de Sherridon	Inconnues	Inconnues	S.O.
Nation Dakota de Sioux Valley	2014, 2022	Inondations répétées en aval du barrage de Shellmouth. Remarque : Les travaux de dérivation des crues du lac Fishing (Saskatchewan) se déversent dans ce réseau hydrographique. Évacuations.	CBC News, 2014.
Première Nation de Skownan	2011	Fermeture de route et barrage routier pour attirer l'attention de la province concernant le refus de traiter les inondations dues à la reconstruction du pont sur la rivière West Waterhen, en 1999.	Winnipeg Free Press, 2012b.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation de St. Theresa Point	Inconnues	Avion, bateau, route d'hiver, voie aérienne.	S.O.
Première Nation de Swan Lake	Inconnues	Aux prises avec de faibles niveaux d'eau du lac. Répercussions environnementales pour cette raison.	Pembina Valley Online, 2021.
Nation crie de Tataskweyak	Historiquement et en 2017	Niveaux d'eau élevés : état d'urgence déclaré.	Flin Flon Online, (s.d.).
Réserve du traité de Tootinaowaziibeeng	Inconnues	A obtenu du financement (Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations) pour documenter les renseignements de référence sur les risques d'inondation.	Réserve du traité de Tootinaowaziibeeng, (s.d.).
Première Nation de War Lake	2017	Approvisionnement régulier et seul moyen de transport par service ferroviaire. L'inondation des voies ferrées de Thompson à Churchill a entraîné la fermeture des voies.	CBC News, 2017d.

Nom de la communauté ou de la Nation	Année(s) des répercussions	Description des répercussions	Source médiatique
Première Nation de Wasagamack	Inconnues	Accès par route d'hiver depuis St. Theresa Point.	S.O.
Première Nation de Waywayseecappo, Traité no 4 – 1874	2014	Rupture d'une digue retenant l'eau sur un affluent du ruisseau Birdtail. Une montée des eaux toucherait les communautés en aval, y compris la Première Nation de Waywayseecappo. En raison d'un embâcle dans un ponceau. Routes, ponts. Évacuations.	Vidéo CBC, (s.d.).
Première Nation de Wuskwi Sipihk	2006, 2014	L'accès routier a été inondé par le passé, et des inondations étaient prévues en 2006. Évacuations.	Gouvernement du Manitoba, 2006.
Première Nation de York Factory	Depuis les années 1960	Signataire de la Convention sur l'inondation des terres du Nord. Terres inondées par le développement hydroélectrique.	Aboriginal Justice Implementation Commission, 2001.

Voici quelques résumés d'exemples de répercussions des inondations sur les Premières Nations du Manitoba, tirés des ressources indiquées dans le tableau 6 :

- L'infrastructure de SaskPower sur la rivière Churchill, qui comprend la centrale hydroélectrique d'Island Falls et le barrage de Whitesand. Ces installations ont été accusées d'avoir causé des décennies d'inondations sur le territoire de la Nation crie de Mathias Colomb, près de Pukatawagan, détruisant l'habitat, perturbant les moyens de subsistance traditionnels et compromettant la capacité des membres de la Première Nation à exercer leurs droits inhérents et issus de traités. La Première Nation réclame 800 millions de dollars en compensation et en dommages-intérêts (CBC News, 2018).
- La rivière Rouge, qui a atteint son sixième niveau d'inondation le plus important jamais enregistré en volume en 2022, a déclenché l'activation du canal d'évacuation des crues de la rivière Rouge et un avertissement d'inondation provincial. L'inondation a touché les communautés en aval, comme la Première Nation de Peguis, qui a connu une inondation historique ayant endommagé des centaines de maisons et forcé près de 1 900 personnes à évacuer (CBC News, 2022e).
- La rupture d'une digue retenant l'eau sur un affluent du ruisseau Birdtail, causée par un embâcle dans un ponceau. La montée des eaux menaçait de toucher plusieurs communautés, dont la Première Nation Birdtail Sioux, où des routes, des ponts et des maisons sont devenus inaccessibles et où 22 personnes ont dû être évacuées (CBC News, 2014).
- Certaines communautés situées sur les rives du lac Winnipeg ont également eu besoin d'une aide en cas d'inondation printanière en 2022, comme la Nation crie de Fisher River, qui a déclaré l'état d'urgence et a consulté le gouvernement du Manitoba au sujet des répercussions environnementales du projet de canal de sortie du lac Manitoba vers le lac St. Martin et du lac St. Martin vers le lac Winnipeg (gouvernement du Manitoba, 2022; page Facebook de la Nation crie de Fisher River, 2022).

- D'autres communautés ont été confrontées à des problèmes fonciers historiques et à des terres inondées en raison de projets hydroélectriques, comme la Nation crie de Chemawawin, qui a été relocalisée à Easterville à la suite de l'aménagement du bief d'amont de la centrale de Grand Rapids, et qui conteste toujours les modalités de l'entente avec Manitoba Hydro (Wikipédia, 2020).
- La Première Nation de Little Saskatchewan, dont les résidences présentaient des moisissures et de mauvaises conditions attribuables aux inondations causées par le barrage Fairford, a intenté une poursuite contre le Canada pour obtenir une indemnisation ou une reconstruction (Ecohealth Learning Circle, 2022).
- Certaines communautés ont également connu des problèmes de santé en raison des inondations, comme la Première Nation de Lake St. Martin, dont la clinique de santé a été inondée et fermée en 2019 et qui est toujours touchée par le projet de canal de sortie qui aura des répercussions sur ses terres ancestrales, ses zones de chasse, ses poissons, ses plantes médicinales, ses eaux et ses habitats (CBC News, 2022d).
- Les communautés tentent d'être proactives et de soutenir leurs membres compte tenu des ressources disponibles. Par exemple, la Nation ojibwée de Brokenhead fournit des conseils à ses membres sur son site Web pour prévenir les inondations de sous-sol (Nation ojibwée de Brokenhead, 2022).

À partir des renseignements partiels présentés dans le tableau 6, le graphique suivant résume le nombre de communautés touchées par année :

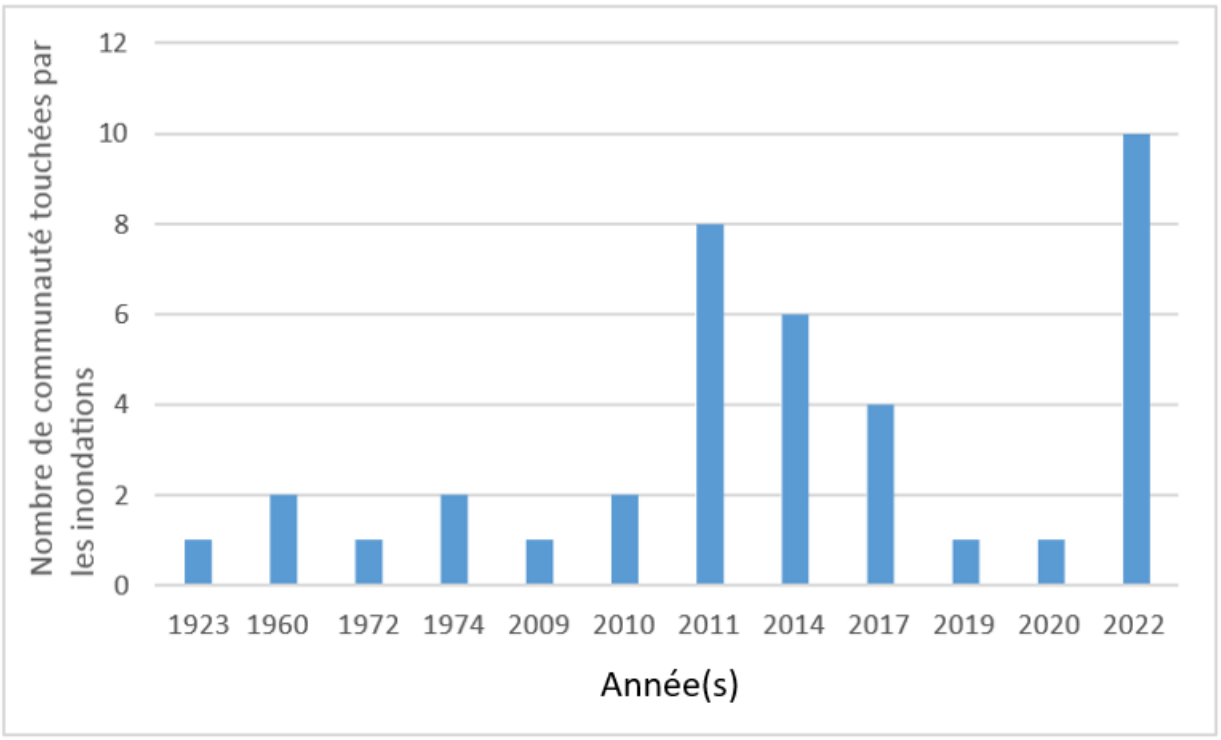


Figure 1. Distribution historique des communautés touchées par les inondations (1923-2022).

De plus, 11 communautés ont signalé des inondations « historiques » ou « continues » sans année précise, tandis que les rapports de 10 communautés ne précisaient aucune information concernant les années d'occurrence.

Les lacunes en matière d'information, telles que les années d'inondation, les niveaux d'eau, les causes des inondations, l'étendue des zones inondées, les coûts de nettoyage, les autres coûts, etc., peuvent contribuer au manque de compréhension générale des répercussions des inondations sur les Premières Nations

2.4 Gestion des urgences et Premières Nations

Au Canada, la gestion des urgences relève à la fois des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que des communautés locales. Dans le cadre de l'aide et du soutien aux activités de gestion des urgences sur les terres des Premières Nations, SAC est responsable de veiller à ce que les Premières Nations aient accès à des services de gestion des urgences comparables à ceux offerts aux résidents provinciaux. Le gouvernement fédéral joue un rôle important dans la prestation de services de gestion des urgences aux communautés des Premières Nations. Pour certaines communautés des Premières Nations vivant dans des réserves, la gestion des urgences et le rétablissement qui s'ensuit posent des défis particuliers en raison des conditions socio-économiques, de l'emplacement géographique et de la fréquence à laquelle ces événements surviennent. Le gouvernement fédéral reconnaît devoir intensifier ses efforts pour aider les communautés des Premières Nations à se préparer aux catastrophes naturelles, comme les inondations, et à y réagir (Rapport du vérificateur général du Canada, 2022).

En plus de SAC, plusieurs autres ministères fédéraux ont des responsabilités en matière de gestion des urgences et de préparation, ainsi que de développement des infrastructures et de gestion de l'environnement naturel, notamment Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), Infrastructure Canada (INFC), Sécurité publique Canada (SP) et RNCan

Ressources naturelles Canada (RNCan) joue un rôle essentiel dans les interventions d'urgence lors d'inondations, travaillant avec des partenaires partout au pays pour accroître les connaissances sur les débâcles des rivières et les inondations et ainsi améliorer la capacité des autorités à prévoir et à gérer le risque d'inondation. Dans de nombreuses régions du Canada, il n'existe pas de cartes d'inondation à jour délimitant les zones inondables, nécessaires à la planification et à l'atténuation des risques d'inondation.

Le mandat de RNCan comprend la collaboration avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones pour compléter toutes les cartes d'inondation au Canada. RNCan élabore la série « Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables » afin de faire

progresser et de normaliser les activités de cartographie des zones inondables partout au Canada. Cela améliorera l'exactitude des cartes d'inondation pour appuyer la planification et l'intervention d'urgence. RNCan participe au Groupe de travail technique autochtone et le finance; ce groupe fournit des orientations à RNCan sur les questions pertinentes pour les peuples autochtones au Canada.

3.0 Analyse des lacunes dans la mobilisation existante du gouvernement fédéral en matière de cartographie des zones inondables

Cette section présente une analyse des lacunes dans la mobilisation du gouvernement fédéral auprès des Premières Nations du Manitoba en ce qui concerne la cartographie des zones inondables. Étant donné que peu d'information est disponible sur ce sujet en particulier, la portée de l'analyse a été élargie pour inclure le recensement des dépenses effectuées par l'entremise des programmes du gouvernement fédéral pour des projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation dans les communautés des Premières Nations du Manitoba, y compris les communautés du nord et du sud, selon les zones de traités.

3.1 Méthodes

Un examen préliminaire de la mobilisation fédérale en matière de cartographie des zones inondables a révélé l'existence de très peu de projets. Il est reconnu que la cartographie des zones inondables est une discipline technique qui représente un petit segment de la mobilisation fédérale potentielle auprès des Premières Nations du Manitoba. Pour accroître le volume de données potentiellement pertinentes (notamment celles où la mobilisation sur la cartographie des inondations ne représenterait qu'une petite composante de projets plus vastes), des termes de recherche supplémentaires ont été ajoutés.

Les termes de recherche comprenaient :

- Cartographie des zones inondables
- Inondation
- Urgence
- Gestion des urgences
- Climat
- Changements climatiques

- Catastrophe

Plusieurs ministères fédéraux avaient des responsabilités recoupant ces paramètres, notamment SAC, RCAANC, INFC, SP, RNCan, Pêches et Océans Canada (MPO) et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Il est à noter que le MPO et ECCC ont été exclus de cet examen en raison de leurs responsabilités principales liées aux ressources environnementales ou biotiques.

L'information sur la mobilisation fédérale auprès des Premières Nations du Manitoba sur le sujet de la cartographie des zones inondables a été recueillie en effectuant des recherches sur les sites Web des programmes disponibles pour trouver de l'information sur les projets fédéraux où les mots-clés énumérés ci-dessus constituaient une composante. Comme cette mobilisation (définie ici comme l'échange d'information sans obligations de consultation juridique) portant particulièrement sur les mots-clés s'est avérée généralement rare, les projets où du financement a été fourni aux Premières Nations du Manitoba par les ministères fédéraux susmentionnés dans le cadre de plusieurs programmes ont été inclus si le titre du projet ou les détails fournis comprenaient un ou plusieurs des mots-clés ci-dessus.

On suppose que la ou les Premières Nations participant à chaque projet ont activement collaboré avec un ou plusieurs ministères fédéraux au moment du processus de demande, et possiblement aussi pendant et après la mise en œuvre de chaque projet. La période d'information facilement accessible examinée s'étend de 2017-2018 à aujourd'hui.

L'analyse porte sur l'affectation des fonds, les modalités de leur utilisation, les résultats et répercussions obtenus, et les défis et possibilités existants pour améliorer l'atténuation des inondations au Manitoba. Elle utilise une approche à méthodes mixtes, combinant des données quantitatives et qualitatives provenant de diverses sources, telles que des reportages médiatiques, des documents de programme, des rapports de projet, des dossiers financiers, des sondages, des entrevues et un atelier. Elle intègre également le savoir autochtone et les perspectives autochtones sur l'atténuation des inondations, ainsi que les meilleures pratiques et les leçons apprises d'autres administrations. L'analyse formulera des recommandations visant à

améliorer le financement fédéral pour l'atténuation des inondations au Manitoba et pour renforcer la collaboration et la coordination entre les différents ordres de gouvernement et les parties prenantes.

3.2 Résultats

Cette section présente les résultats de l'analyse des lacunes effectuée concernant la mobilisation fédérale auprès des Premières Nations sur le sujet de la cartographie des zones inondables (et des sujets connexes, comme il est décrit ci-dessus).

3.2.1 Programmes fédéraux et mobilisation

Les programmes et les activités de mobilisation du gouvernement fédéral qui peuvent être appliqués (directement ou indirectement) à la cartographie des zones inondables au Manitoba sont décrits ici, ainsi que les détails de leur mise en œuvre.

3.2.1.1 Programmes de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)

3.2.1.1.1 Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations

RCAANC offre le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, créé en 2017, qui reçoit des demandes en continu (RCAANC, 2021a). Le programme accorde du financement aux communautés des Premières Nations pour qu'elles puissent évaluer les répercussions des changements climatiques sur les infrastructures communautaires et y faire face, ainsi que réduire les risques de catastrophe. Il soutient la collecte du savoir autochtone, la participation communautaire et le renforcement des capacités au sein des Premières Nations et des organisations des Premières Nations pour effectuer des travaux et soutenir l'adaptation aux changements climatiques. Le volet cartographie des zones inondables du programme offre du soutien aux communautés pour qu'elles puissent participer aux processus régionaux de gestion des bassins versants et recueillir et communiquer les données connexes. Par l'entremise du Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, les

communautés sont encouragées à élaborer des cartes des plaines inondables à plus petite échelle pour aider à cerner les risques pour les infrastructures locales et à élaborer des meilleures pratiques, des outils et des options d'adaptation pour la gestion des inondations. Le programme est continu, sans date limite de demande.

3.2.1.1.2 Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones

Depuis 2018, RCAANC administre également le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones (PSCCA), qui fournit du financement pour des projets de surveillance du climat à long terme dans les collectivités autochtones. Ce programme dispose de 6 millions de dollars par année, et les parties intéressées sont encouragées à communiquer directement avec RCAANC pour obtenir de l'information (RCAANC, 2021b). Le programme appuie les projets dirigés par les communautés visant à surveiller le climat et les effets environnementaux des changements climatiques sur les communautés et les territoires traditionnels. Les peuples autochtones sont particulièrement bien placés pour exercer un rôle de leadership en matière de surveillance des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci.

3.2.1.2 Programmes de Services aux Autochtones Canada (SAC)

3.2.1.2.1 Programme d'aide à la gestion des urgences

SAC offre le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU), qui rembourse les activités d'intervention et de rétablissement (y compris pour les inondations) dans les communautés des Premières Nations, les aidant à se rétablir de manière rapide, durable et globale. Il n'y a pas de date limite pour les demandes; les demandeurs présentent leur demande à la suite d'une urgence (SAC, 2023a).

3.2.1.2.2 Programme de préparation et d'atténuation non structurelle aux fins de la gestion des urgences

SAC fournit également du financement aux communautés des Premières Nations par l'entremise de son Programme de préparation et d'atténuation non structurelle aux fins de la gestion des urgences, pour leur permettre de se préparer aux aléas naturels, y compris les

inondations. Les responsables régionaux de SAC travaillent avec les Premières Nations à risque d'inondation pour s'assurer que des plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence sont en place, et financent les mesures admissibles de préparation et d'intervention en matière d'atténuation des inondations. Les propositions sont reçues jusqu'à une date fixe ou jusqu'à épuisement des fonds (SAC, 2023b).

3.2.1.3 Programmes d'Infrastructure Canada (INFC)

3.2.1.3.1 Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes

INFC offre le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) pour soutenir les projets d'infrastructure publique conçus pour atténuer les risques actuels et futurs liés aux changements climatiques et aux catastrophes qu'ils déclenchent, y compris les inondations. Le programme prévoit un investissement de plus de 3 milliards de dollars pour accroître la résilience des communautés touchées par des catastrophes naturelles déclenchées par les changements climatiques. De ce montant, un minimum de 138 millions de dollars est alloué aux groupes ou aux communautés autochtones. Le FAAC partage le coût de la construction du projet de canal de sortie du lac Manitoba et du lac Saint-Martin.

La réception des demandes se fait jusqu'à une date fixe; en 2023, jusqu'au 19 juillet (INFC, 2023).

3.2.1.4 Programmes de Sécurité publique Canada (SP)

3.2.1.4.1 Accords d'aide financière en cas de catastrophe

SP offre une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux par l'entremise des Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC) lors de catastrophes naturelles de grande envergure, y compris les inondations. Le budget estimé des AAFCC pour 2021-2022 était de 445 750 000 $, et comprenait un paiement estimé à la province du Manitoba de 68 780 000 $ pour un événement de tempête de pluie survenu en 2014.

Si une catastrophe touche uniquement les terres de réserve des Premières Nations, la province sera entièrement remboursée par SAC pour tous les coûts d'intervention engagés pour la

préservation des vies et des biens. SAC est entièrement responsable de toutes les dépenses de rétablissement qui ne sont pas autrement assurées ou déléguées au titre d'un contrat ou d'un accord. Les AAFCC ne s'appliquent pas.

Si une catastrophe touche à la fois des terres hors réserve et des terres de réserve des Premières Nations, seules les dépenses provinciales hors réserve ou celles liées aux travaux publics provinciaux dans les réserves peuvent être prises en compte pour déterminer si le seuil des AAFCC a été atteint. Une fois que les dépenses admissibles hors réserve dépassent le seuil, la province sera entièrement remboursée (à 100 % de la part fédérale) pour toutes les dépenses d'intervention et de rétablissement dans les réserves qui sont admissibles aux termes des lignes directrices des AAFCC.

Lorsqu'une catastrophe naturelle survient, le gouvernement du Manitoba peut déclarer l'événement admissible à l'aide financière en cas de catastrophe (AFC). Lorsqu'un programme d'AFC est établi pour les catastrophes naturelles, il aide la population manitobaine à se rétablir en fournissant une aide financière pour les pertes non assurables touchant les biens essentiels et de base. L'aide est généralement fournie pour les besoins de rétablissement des autorités locales (y compris les municipalités, les propriétés résidentielles privées, les fermes, les petites entreprises et les organismes sans but lucratif). Il semble que la gestion des urgences sur les terres et dans les communautés des Premières Nations relève de la responsabilité de SAC. De plus amples renseignements sont disponibles sur le site Web de SP (SP, 2023).

Les projets approuvés par l'AFC du Manitoba pour 2022 sont énumérés à l'annexe A (gouvernement du Manitoba, 2022); il est difficile de déterminer si des Premières Nations sont incluses dans l'un des projets énumérés.

3.2.1.4.2 Programme national d'atténuation des catastrophes

SP est également responsable du Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC) (SP, 2021). Le PNAC aborde les risques et les coûts croissants liés aux inondations, et jette les bases pour des investissements éclairés en matière d'atténuation qui pourraient réduire, voire annuler, les effets des inondations. Le PNAC dispose généralement de 20 à 25 millions de dollars

qui sont versés aux gouvernements provinciaux et territoriaux aux fins de distribution. Les autorités provinciales et territoriales peuvent collaborer avec des entités admissibles et leur redistribuer le financement. Il peut s'agir d'administrations municipales ou d'autres gouvernements locaux, d'organismes du secteur public ou du secteur privé, de conseils de bande, d'organisations internationales non gouvernementales ou de toute combinaison de ces entités. Encore une fois, le gouvernement du Manitoba peut choisir de ne pas distribuer le financement du PNAC aux communautés des Premières Nations, laissant cette tâche à SAC.

3.2.1.5 Programmes de Ressources naturelles Canada (RNCan)

3.2.1.5.1 Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation

RNCan dirige les initiatives fédérales de cartographie des zones inondables. Le ministère a publié le Cadre fédéral de la cartographie des zones inondables en 2018, décrivant les rôles et les responsabilités des parties prenantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement. RNCan investit plus de 63 millions de dollars dans le Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation (PICAI) pour aider les gouvernements, les communautés et les personnes à comprendre les aléas d'inondation et à prendre des mesures pour réduire les répercussions des inondations. Il souhaite élaborer un guide d'orientation pour la cartographie des zones inondables qui respecte l'utilisation des terres et des eaux fondée sur les droits des peuples des Premières Nations du Manitoba.

Il est possible de communiquer directement avec le personnel du PICAI de RNCan pour toute demande de collaboration (RNCan, 2022).

3.2.2 Mise en œuvre des programmes fédéraux

Selon les données fournies par le gouvernement fédéral, un total de 9,4 millions de dollars a été dépensé au Manitoba par l'entremise de quatre programmes : le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), les Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables (GOFCZI), le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones (PSCCA) et le Programme d'adaptation aux changements climatiques

des Premières Nations (PACCPN). Ces programmes visent à aider les communautés à réduire les risques et les répercussions des aléas liés aux changements climatiques, comme les inondations, les sécheresses, les feux de forêt et les phénomènes météorologiques extrêmes. Ils visent également à renforcer la capacité et les connaissances des communautés en matière de surveillance des indicateurs et des tendances liés aux changements climatiques et de production de rapports à cet égard.

Tous les programmes n'étaient cependant pas également actifs ou accessibles au Manitoba. Aucun montant n'a été dépensé au cours de cette période par l'entremise du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) ou du programme d'aide financière aux provinces en cas de catastrophe. Ces programmes fournissent une aide financière aux communautés touchées par des catastrophes naturelles ou des urgences. Les raisons de ce manque de financement ne sont pas claires, et nécessitent une enquête plus approfondie.

Les fonds ont été dépensés dans 42 des 67 communautés des Premières Nations du Manitoba, comme le montre la figure 1 et comme indiqué ci-dessous.

- Nation crie d'Opaskwayak
- Nation crie de Bunibonibee
- Nation crie de Fisher River
- Nation crie de Fox Lake
- Nation crie de Manto Sipi
- Nation crie de Mathias Colomb
- Nation crie de Misipawistik
- Nation crie de Tataskweyak
- Nation Dakota de Sioux Valley
- Première Nation d'Ebb and Flow
- Première Nation Dakota de Canupawakpa
- Première Nation de Barren Lands
- Première Nation de Black River

- Première Nation de Dauphin River
- Première Nation de Garden Hill
- Première Nation de God's Lake
- Première Nation de Keeseekoowenin
- Première Nation de Kinonjeoshtegon
- Première Nation de Lake Manitoba
- Première Nation de Lake St. Martin
- Première Nation de Little Grand Rapids
- Première Nation de Little Saskatchewan
- Première Nation de Long Plain
- Première Nation de Peguis
- Première Nation de Pinaymootang
- Première Nation de Pine Creek
- Première Nation de Poplar River
- Première Nation de Red Sucker Lake
- Première Nation de Sagkeeng
- Première Nation de Shamattawa
- Première Nation de Skownan
- Première Nation de St. Theresa Point
- Première Nation de Swan Lake
- Première Nation de War Lake
- Première Nation de Wasagamack
- Première Nation de Wuskwi Sipihk
- Première Nation de York Factory
- Première Nation des Dénés de Sayisi
- Première Nation des Dénésulines de Northlands
- Première Nation O-Chi-Chak-Ko-Sipi
- Première Nation ojibwée de Sandy Bay

- Réserve du Traité de Tootinaowaziibeeng

Les résultats des projets mis en œuvre ne sont pas inclus dans les données sommaires consultées, et nous n'avons pas non plus d'information sur l'avantage net obtenu par chaque communauté.

L'emplacement de ces communautés reflète la diversité géographique et la vulnérabilité des Premières Nations du Manitoba. Certaines communautés sont situées dans des régions éloignées avec un accès limité aux infrastructures et aux services, tandis que d'autres sont situées près de centres urbains ou de grandes voies navigables.

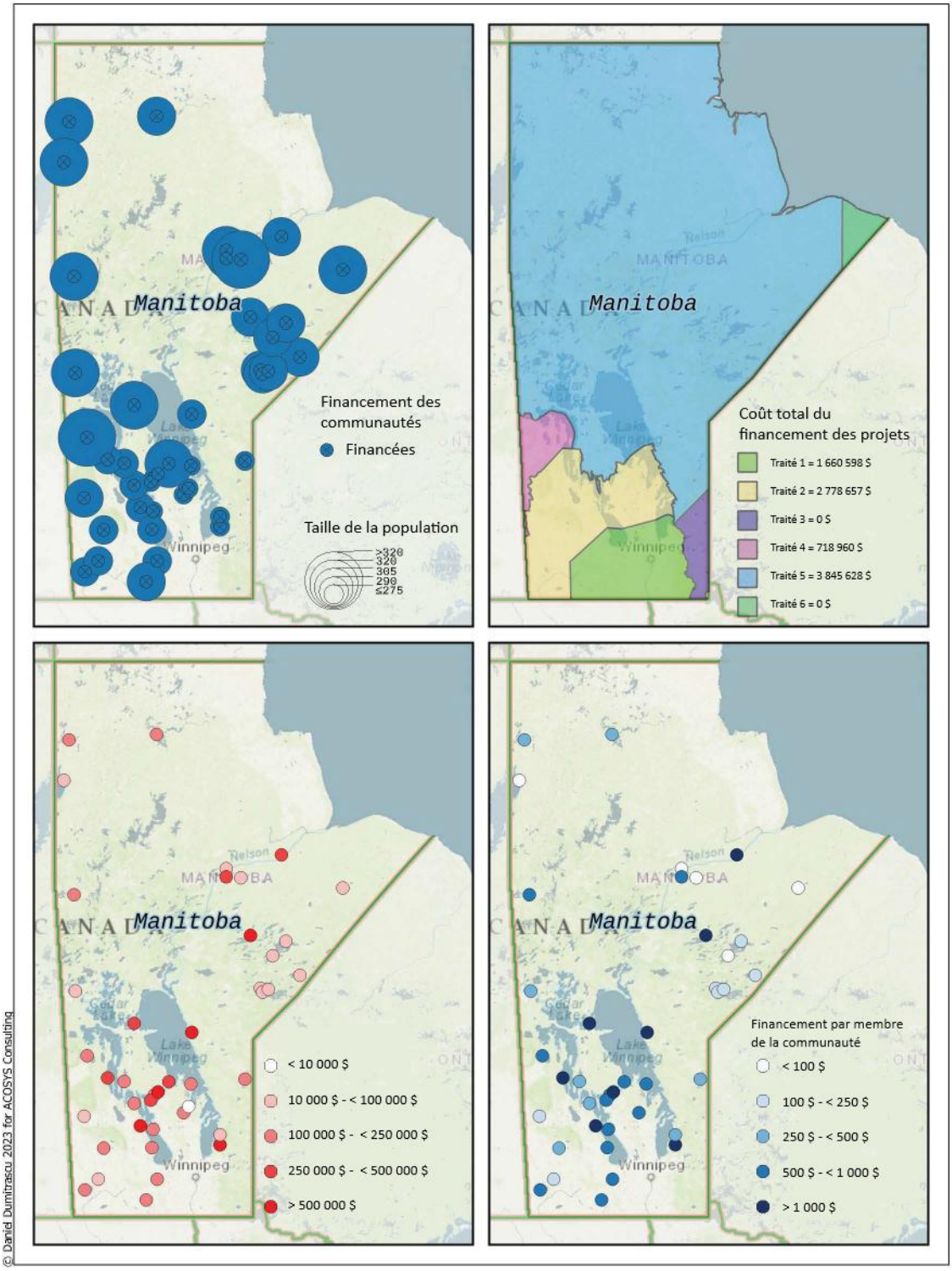


Figure 2. Financement fédéral par communauté, zone de traité, valeur par communauté et membre de la communauté.

Les fonds ont été attribués par l'entremise de 48 projets distincts, allant d'initiatives à petite échelle à des collaborations à grande échelle. La plupart des projets avaient une durée d'un an, mais certains ont été renouvelés sur plusieurs années. La majorité des projets (31) ont été attribués à une communauté individuelle, tandis que les autres ont fait l'objet de partenariats avec d'autres communautés. Les projets collaboratifs comptaient de 2 à 11 partenaires communautaires, avec une moyenne de 5 partenaires communautaires. De plus, 15 projets avaient des partenaires externes, comme des conseils tribaux, des cabinets d'experts-conseils, des organisations de traités, des groupes environnementaux, des autorités sanitaires et des instituts de recherche. Les partenaires externes ont distribué un total de 3,4 M$ (soit 36 % du financement total) aux communautés des Premières Nations. Environ la moitié du financement obtenu par les partenaires a été fourni par l'entremise du programme PACCPN. Le tableau 7 résume les fonds provenant des partenaires externes et versés à une ou à plusieurs communautés.

Tableau 7. Organisations partenaires ayant participé au financement communautaire au cours de la période de 2017-2018 à 2021-2022.

Partenaire externe	Programme	Allocation
Services conseils Acosys inc.	GOFCZI	84 000 $
Anishinaabe Agowidiiwinan Secretariat Inc.	PACCPN	375 402 $
Centre for Indigenous Environmental Resources	PACCPN	79 467 $
Four Arrows Regional Health Authority	PACCPN	215 864 $
Conseil tribal d'Interlake Reserves inc.	PACCPN	1 049 964 $
Conseil tribal de Keewatin	FAAC	234 240 $
Conseil tribal de Keewatin	PSCCA	388 035 $
Manitoba Uske Inc.	PACCPN	356 046 $
Gouvernement du Traité nº 2	FAAC	625 918 $

Les données relatives aux programmes de financement sont disponibles de 2017 à 2021 (année de début du projet). Le tableau 8 présente les dépenses par programme et par année. Dans l'ensemble, les dépenses totales depuis 2018-2019 ont légèrement diminué, passant de 2,3 millions de dollars par année à 2,0 millions de dollars en 2020-2021. Le programme le plus important est le FAAC, qui a consacré un total de 2 millions de dollars à un projet concernant plusieurs communautés.

Tableau 8. Résumé du financement communautaire de l'exercice 2017-2018 à 2021-2022.

Programme	Année de début	Nombre de projets	Allocation
FAAC	2017	2	699 931 $
FAAC	2018	3	418 554 $
FAAC	2019	1	625 918 $
FAAC	2020	2	912 068 $
FAAC	2021	7	1 914 400 $
GOFCZI	2020	1	46 500 $
GOFCZI	2021	1	37 500 $
PACCPN	2018	10	1 549 837 $
PACCPN	2019	9	1 306 823 $
PACCPN	2020	7	1 177 687 $
PSCCA	2018	2	373 048 $
PSCCA	2019	3	314 874 $

La figure 2 montre la répartition des fonds fédéraux entre les 42 communautés des Premières Nations qui ont reçu du financement dans le cadre d'un ou de plusieurs programmes, par année. La figure indique également le nombre de projets auxquels chaque communauté a participé, soit individuellement, soit en partenariat avec d'autres communautés. Au total, 48 projets ont été financés par le gouvernement fédéral au Manitoba depuis 2017.

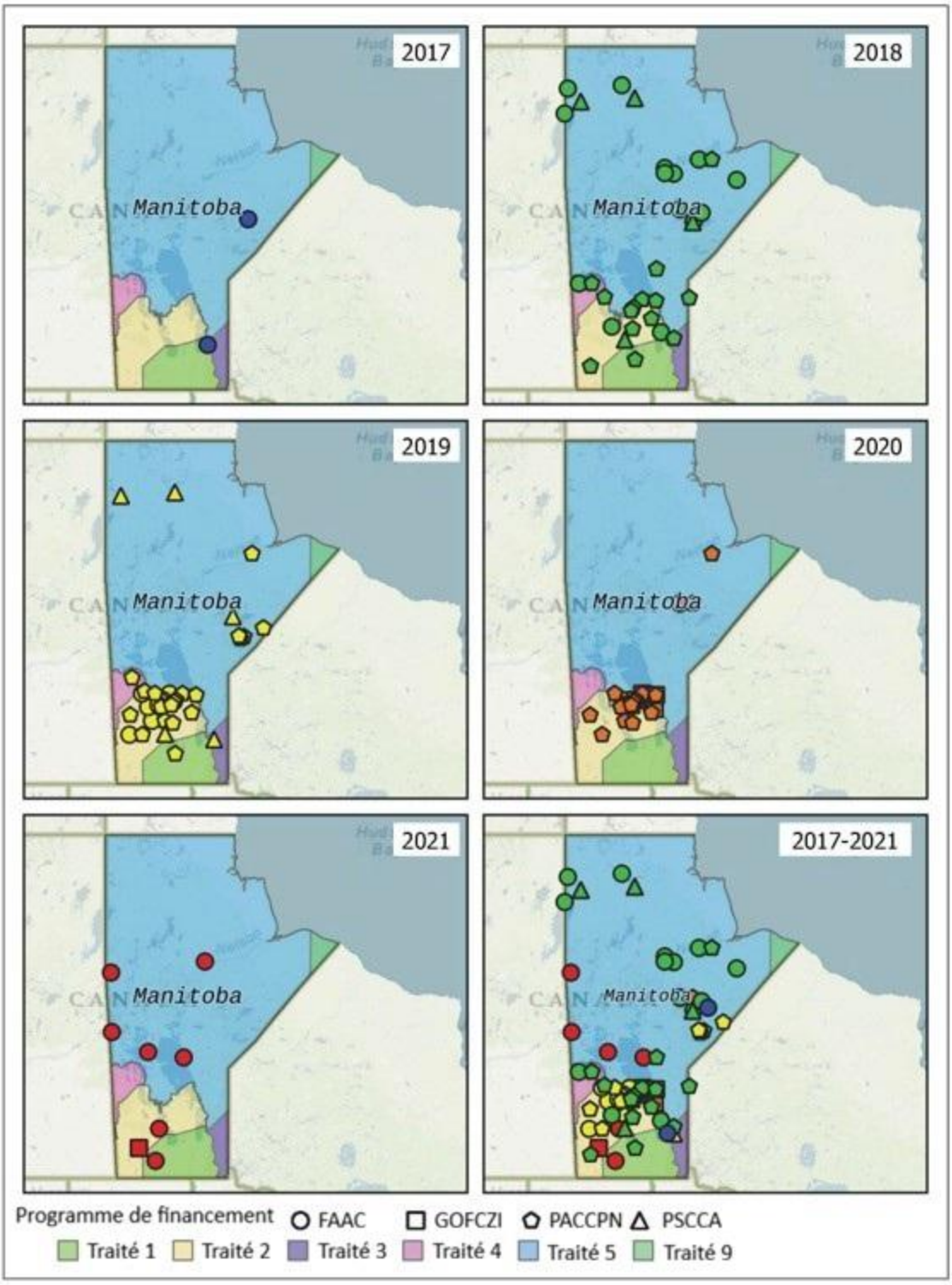


Figure 3. Communautés ayant eu accès à des fonds fédéraux, de 2017-2018 à 2021-2022.

Le financement par zone de traités est présenté dans le tableau 9, et résume les dépenses par région géographique (c'est-à-dire au nord par rapport au sud). Le tableau fournit un aperçu utile de la façon dont le financement fédéral est réparti entre les différentes zones de traités au Manitoba et de son lien avec leur superficie, leur population et leurs besoins. Il montre la répartition du financement fédéral pour divers projets liés à la protection de l'environnement, au développement économique, aux services sociaux et à la préservation culturelle entre les différentes zones de traités au Manitoba. Il fournit également des renseignements sur la population totale des communautés financées, de même que le coût par zone et par personne pour chaque traité. Il est à noter que toutes les communautés ne font pas partie d'un traité. Parmi ces communautés, certaines adhèrent à un traité donné, tandis que d'autres sont simplement situées à l'intérieur des limites d'un traité. Ainsi, aux fins de résumé, les données de ces communautés ont été regroupées par traité, selon le cas. L'étendue territoriale du Traité no 5 comprend la partie du Manitoba visée par le Traité no 5 (1875) et la zone au nord qui adhère au Traité no 5 (1875).

Tableau 9. Financement fédéral par zone de traité, y compris le nombre de projets, la population des communautés dans la zone de traité, l'allocation par km^2 et l'allocation par personne.

Zone de traité	Superficie au Manitoba (km^2)	Nombre de projets	Population totale des communautés financées	Allocation	Allocation par km^2	Allocation par personne
1	49 064	10	76 875	1 660 598 $	3,39 $	21,60 $
2	73 503	14	90 907	2 778 657 $	177,64 $	30,57 $
3	13 710	0	S.O.	0,00 $	0,00 $	0,00 $
4	15 642	7	13 666	718 960 $	9,78 $	52,61 $
5	489 584	23	85 039	3 845 628 $	78,38 $	45,22 $
Inconnue	S.O.	4	S.O.	373 296 $	S.O.	S.O.

Remarque : Dix projets ont été partagés entre des communautés situées dans différentes zones de traités, de sorte que le total des projets s'élève à 58 et non à 48.

- Le Traité no 3 n'a reçu aucun financement pour des projets (le plus petit traité en superficie au Manitoba).
- Le Traité no 5 a eu le plus grand nombre de projets financés (23), le montant total de financement le plus élevé (3,8 M$), et couvre la plus grande superficie géographique au Manitoba.
- Le Traité no 2 a eu le plus d'argent dépensé par superficie (177 $ par km^2), malgré une superficie plus petite comparativement au Traité no 1 et au Traité no 5.
- Le Traité no 1 a eu le moins d'argent dépensé par superficie (3,39 $ par km^2).

- Le Traité no 4 a reçu le plus de financement par membre de la communauté (52,61 $ par personne), tandis que le Traité no 1 a reçu le moins de financement par membre de la communauté (21,60 $ par personne).

Dans l'ensemble, le financement variait considérablement d'une zone de traité à l'autre, et était influencé par des facteurs comme le nombre de projets financés, la superficie de la zone de traité et la population des communautés financées.

3.3 Résumé de l'analyse des lacunes

Bien que l'objectif initial de comprendre la mobilisation fédérale auprès des Premières Nations du Manitoba sur le sujet de la cartographie des zones inondables n'ait pas été substantiellement abordé en raison d'une extrême rareté des renseignements disponibles, l'analyse des lacunes ci-dessus résume le montant, la répartition et la nature des fonds alloués par divers programmes depuis 2017, y compris par Première Nation et par région (traité). Elle énumère également les programmes qui n'ont financé aucun projet au cours de cette période.

L'objectif de cette analyse est de cerner les forces et les faiblesses du paysage de financement actuel et de suggérer des domaines d'amélioration et de collaboration. Il est également évident que la mobilisation du gouvernement fédéral sur le sujet de la cartographie des zones inondables auprès des Premières Nations du Manitoba présente une lacune importante.

4.0 Séance de mobilisation

Une séance de mobilisation d'une journée a eu lieu le 9 février 2023, à Winnipeg, au Manitoba, avec des représentants des Premières Nations du Manitoba pour aborder les objectifs suivants :

- Déterminer les lacunes des utilisateurs finaux en matière de capacité à utiliser ou à créer des cartes des zones inondables pour la gestion des communautés et des ressources
- Déterminer les lacunes et les possibilités pour RNCan de modifier les Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables afin d'y intégrer le savoir traditionnel et écologique autochtone
- Déterminer les processus possibles (meilleures pratiques) pour l'intégration du savoir traditionnel et écologique dans le processus de cartographie
- Élaborer des lignes directrices pour intégrer le savoir traditionnel dans les cartes d'inondation des communautés du Manitoba afin d'actualiser la compréhension des risques pour les résidents, les habitations, les entreprises, les infrastructures et les activités traditionnelles
- Évaluer la pertinence des directives de RNCan dans un contexte nordique où les inondations causées par les embâcles sont fréquentes et où les données et l'accès aux renseignements sur les inondations sont limités
- Acquérir des connaissances auprès des Premières Nations du Manitoba concernant leurs expériences de mobilisation avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne les inondations et la cartographie des zones inondables.

4.1 Inscription des participants

Les participants ont été invités à s'inscrire à une séance à Thompson (prévue le 7 février 2023) ou à Winnipeg (9 février 2023). À compter de décembre 2022, des appels téléphoniques ont été effectués pour communiquer avec les conseils tribaux, et des courriels et des envois postaux leur ont été transmis. Un lien d'inscription (SurveyMonkey) a été envoyé aux participants pour recueillir les renseignements nécessaires sur les déplacements, l'hébergement et les autres

aspects logistiques. La période d'inscription a été prolongée pour répondre à la demande, et des participants supplémentaires ont pu se joindre jusqu'au jour de la réunion. Il est à noter que tous les participants ont choisi d'assister à la séance à Winnipeg, et qu'aucune réunion n'a eu lieu à Thompson.

La participation a été encouragée dans un large éventail de secteurs, notamment les Aînés, les intervenants d'urgence, la gestion ou la surveillance des terres et des eaux, la cartographie ou la géomatique, les services de police ou de conservation, les dirigeants ou les responsables du secteur public, la gestion et l'entretien des travaux publics, les étudiants, les gardiens du savoir traditionnel, les utilisateurs de ressources traditionnelles ou les pêcheurs commerciaux, les représentants des jeunes, et plus encore.

Un registre des communications a été tenu pendant le recrutement des participants pour documenter les activités de sensibilisation et les interactions.

4.1.1 Communiqué de presse

Afin de diffuser l'information et d'encourager la participation, un communiqué de presse a été préparé et remis aux personnes-ressources appropriées :

Communiqué de presse :

Les communautés des Premières Nations du Manitoba sont invitées à participer à l'élaboration de cartes des zones inondables pour l'avenir.

Ressources naturelles Canada (RNCan) souhaite obtenir l'avis des Premières Nations du Manitoba pour préparer des cartes d'inondation pour leurs communautés. RNCan parraine des ateliers de mobilisation avec les communautés des Premières Nations le 7 février à Thompson, dans le nord du Manitoba, et le 9 février à Winnipeg.

La majorité des communautés des Premières Nations du Manitoba sont régulièrement touchées par des inondations. Malheureusement, en raison des changements climatiques, les inondations ne font qu'empirer. Les communautés des Premières Nations sont souvent les plus

durement touchées en raison d'infrastructures déficientes, de plans de gestion des urgences incomplets et d'un manque de ressources. Bien que les Premières Nations soient exposées de manière disproportionnée au risque d'inondation, les ressources pour aider les communautés en matière de planification, d'atténuation et d'intervention ne sont toujours pas universellement accessibles. Le gouvernement fédéral reconnaît devoir intensifier ses efforts pour aider les communautés des Premières Nations à se préparer aux catastrophes naturelles, comme les inondations, et à y réagir.

Ressources naturelles Canada (RNCan) joue un rôle essentiel dans les interventions d'urgence lors d'inondations, afin d'améliorer la capacité des autorités à prévoir et à gérer le risque d'inondation. Le ministère est responsable de l'avancement et de la normalisation des activités de cartographie des zones inondables. RNCan sollicite les conseils des Premières Nations du Manitoba. Il espère ainsi apprendre comment les cartes des zones inondables peuvent mieux servir les communautés des Premières Nations tout en respectant leurs droits et en intégrant le savoir traditionnel dans les lignes directrices et le processus de cartographie du gouvernement fédéral.

Les ateliers de mobilisation sont animés par Services conseils Acosys, une entreprise détenue par des Autochtones. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour demander une entrevue avec David Acco, président-directeur général d'Acosys, veuillez communiquer avec : Erika Quiring, au 306-652-2256 ou à l'adresse : equiring@acosysconsulting.com.

4.1.2 Guide d'orientation fédéral en géomatique sur la cartographie des zones inondables : Principes, réalités et besoins autochtones

Séance de mobilisation d'une journée à Winnipeg, au Manitoba

- 9 février 2023
- Hôtel Fort Garry, salles Gateway et Tache
- Invités des Premières Nations du Manitoba
- Animation par Services conseils Acosys

- Financée par Ressources naturelles Canada

Tableau 10. Ébauche de l'ordre du jour.

Heure	Détails
De 9 h à 9 h 30	Arrivée. Café, thé, mise en place.
De 9 h 30 à 9 h 45	Accueil. Prière. Présentations. Thème de la journée.
De 9 h 45 à 10 h	Présentation : Inondations, cartographie des zones inondables, valeurs. Présentateur : Stephen Bird
De 10 h à 10 h 30	Discussion dirigée :
De 10 h 30 à 10 h 45	Pause du matin – Collations, café, thé, air frais.
De 10 h 45 à 11 h 15	Discussion dirigée : Quelle est votre expérience avec le gouvernement fédéral en matière d'inondations, de préparation, de prévention, de gestion et de mobilisation? Qu'avez-vous dit que le gouvernement fédéral n'a pas entendu?
De 11 h 15 à midi	Exercice en petits groupes : Modèle de gestion des inondations dirigé par les Autochtones.
De midi à 13 h	Dîner – soupe, sandwichs, salade, boissons.

Heure	Détails
De 13 h à 13 h 15	Récapitulation de la matinée. Mise en commun des idées des groupes. Autres idées.
De 13 h 15 à 13 h 30	Présentation : Technologie utilisée dans la cartographie des zones inondables. Présentateur : Stephen Bird
De 13 h 30 à 15 h	Exercice en petits groupes : Scénarios d'inondation. Création d'une carte des zones inondables autochtone par chaque groupe.
De 15 h à 15 h 15	Pause de l'après-midi – Collations, café, thé, air frais.
De 15 h 15 à 15 h 45	Partage. Discussion finale et conseils des participants. Période de questions.
	Remerciements. Prière de clôture.

4.1.2.1 Participants

Les participants comprenaient 40 personnes représentant 19 communautés et organisations distinctes. Parmi les conseils tribaux, les suivants étaient directement représentés par des employés ou des membres : Conseil tribal de Keewatin, Conseil tribal d'Interlake Reserves, Conseil tribal West Region et Conseil tribal de Swampy Cree. Certains participants exerçaient notamment les rôles suivants au sein de leurs communautés ou organisations : personnel technique, personnel d'exploitation, opérateurs d'usine de traitement des eaux, intervention d'urgence, logement, personnel de gestion des ressources, membres de la communauté, Aînés, jeunes et conseillers de bande.

Les conseils tribaux qui n'étaient pas représentés comprennent le Conseil tribal de Dakota Ojibway, le Southeast Resource Development Council et le Conseil tribal d'Island Lake. À notre connaissance, aucun représentant direct de la Southern Chiefs Organization, de Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., de la Assembly of Manitoba Chiefs ou de la Nation Dakota de Sioux Valley n'était présent.

Deux employés du gouvernement du Canada (RNCan) et trois entrepreneurs (Services conseils Acosys) étaient présents pour animer la séance de mobilisation.

Tableau 11. Liste des participants présents.

Présences	Communauté ou organisation, rôle
Abdul Khan	Conseil tribal de Keewatin
Anita Spence	Première Nation de Peguis
Candace Thomas	Première Nation de Peguis
Carolyn Smelzer	Conseil tribal de Swampy Cree
Cheryl Bear	Première Nation de Peguis
Chris Stove	Conseil tribal d'Interlake Reserves
Cyrus LacQuette	Conseil tribal West Region
Dakotah Traverse	Première Nation de Kinonjeoshtegon (Jackhead) – Conseiller
Daniel Shorting	Little Saskatchewan – Gypsumville
David Gott	Sapotaweyak – Exploitation et entretien
Dean Cochrane	Première Nation de Peguis

Présences	Communauté ou organisation, rôle
Doris Latandre	Première Nation de Pinaymootang
Edward McLean	Première Nation de Pinaymootang
Fabian Sinclair	Nation crie de Chemawawin/Easterville
Jennifer Woodhouse	Première Nation de Pinaymootang
Katie Whitford	Traductrice, ojibwé
Karen Paul	Première Nation de Lake Manitoba
Keith Castel	Pukatawagan, Nation crie de Mathias Colomb
Kyla Stagg	Première Nation de Pinaymootang
Lance Cloud	Première Nation de Waywayseecappo
Leroy Thompson	Little Saskatchewan – Gypsumville
Linda Hunt	Conseil tribal de Keewatin
Lloyd Beardy	Lake St. Martin
Lyle Leask	Sapotaweyak Emergency Management Operations – Pelican Rapids
Marjorie Nielsen	Première Nation de Peguis
Mark Anderton Jr.	Conseil tribal de Swampy Cree
Mark Anderton Sr.	Nation crie de Mosahikiken/Moose Lake
Marshall Laurence	Première Nation de Waywayseecappo

Présences	Communauté ou organisation, rôle
Martin Favel	Première Nation de Peguis – Conseiller
Meagan Spence	Première Nation de Peguis – Service du logement
Melanie Thompson	Première Nation de Pinaymootang/Fairford
Paul Personius Jr.	Nation crie d'Opaskwayak
Rob Forbister	Première Nation de Peguis
Ryan McCorrister	Première Nation de Peguis
Sasha Young	Nation crie d'Opaskwayak – Représentante des jeunes
Shayne Lynxleg	Réserve du traité de Tootinaowaziibeeng
Theresa Bighetty	Pukatawagan, Nation crie de Mathias Colomb
Petite-fille de Theresa Bighetty	Pukatawagan, Nation crie de Mathias Colomb
Tony Traverse	Première Nation de Kinonjeoshtegon (Jackhead) – Conseiller
Wanda Corman	Première Nation de Pinaymootang
William Ferland	Conseil tribal de Swampy Cree – Grand Rapids – Misipawistik
William Sutherland	Première Nation de Peguis – Service du logement – Inondations et logement

Présences	Communauté ou organisation, rôle
Erika Quiring	Services conseils Acosys (équipe de coordination)
David Carriere-Acco	Services conseils Acosys (équipe de coordination)
Stephen Bird	Services conseils Acosys (équipe de coordination)
David Cook	Ressources naturelles Canada (RNCan [équipe de coordination])
Jocelynn Proulx	Ressources naturelles Canada (RNCan [équipe de coordination])

4.2 Compte rendu

4.2.1 Présentations et prière

La réunion est présentée par Erika Quiring (Services conseils Acosys). Elle souhaite la bienvenue aux participants présents, parle des principes de PCAP® et des expériences que le groupe pourrait vivre aujourd'hui, et indique qu'il est acceptable et encouragé que chacun exprime ses pensées et ses opinions en tout temps. Les participants se présentent à tour de rôle.

Après les présentations, Theresa Bighetty, une Aînée respectée de Pukatawagan, prononce une prière pour ouvrir la réunion.

4.2.2 Présentation : Inondations, cartographie des zones inondables, valeurs

Tout d'abord, Stephen Bird (géoscientifique, Services conseils Acosys) présente un diaporama PowerPoint sur la terminologie utilisée par les autorités en matière de cartographie des zones

inondables, notamment les inondations, le risque, les aléas, la gestion intégrée des inondations, l'acquisition de données, le savoir traditionnel et local, la modélisation, les valeurs, la cartographie des zones inondables et plus encore. En bref, le contenu de la présentation est le suivant :

Il existe trois types de cartes habituellement produites pour la cartographie des zones inondables :

1. Cartes de crues d'inondation :
    a. Montrent l'étendue des eaux de crue
    b. Utilisées pour la gestion des urgences et d'autres situations nécessitant une production rapide
2. Cartes des aléas :
    a. Cartes techniques montrant l'étendue des différentes inondations
    b. Peuvent inclure les profondeurs et les vitesses
3. Cartes des risques :
    a. Montrent les risques d'aléas d'inondation pour les valeurs socio-économiques.
    b. Utilisées pour déterminer les conséquences des inondations.

La communauté peut aider particulièrement à l'étape 3a. Elle peut préciser quelles valeurs sont importantes. Les cartes d'inondation sont principalement créées pour protéger les infrastructures et les vies humaines, mais d'autres valeurs peuvent être importantes.

Pour la cartographie des zones inondables, le savoir traditionnel et local :

- peut être utilisé pour calibrer et valider les modèles servant à prédire l'étendue des eaux de crue dans une zone inondable
- peut également aider à combler les lacunes en l'absence de données locales sur le débit des cours d'eau

- peut être utilisé pour prolonger les relevés de débit, ce qui est particulièrement important et utile si de très grandes inondations historiques peuvent être ajoutées aux relevés (par exemple. si quelqu'un se souvient ou a entendu dire à quelle hauteur les eaux de crue sont montées lors d'une énorme inondation en 1891, les ingénieurs peuvent utiliser cette information s'ils peuvent traduire le souvenir en un emplacement et une élévation).

4.2.3 Discussion dirigée

Question 1 : Quelles sont les choses de valeur que votre communauté souhaite protéger contre les inondations?

Le groupe fournit de nombreuses perspectives sur les valeurs importantes. Voici un résumé :

1. Les personnes elles-mêmes. Priorité à la vie des Autochtones. Besoin de soutien, et non de racisme. Perspective unique de chaque communauté.
2. Les terres et l'assise territoriale disponible pour les Premières Nations.
3. La qualité environnementale, y compris, mais sans s'y limiter :
    a. La faune : rat musqué, poissons, castor, orignal, grenouilles, têtards. Le chant des oiseaux. Le lagopède. Des animaux vivant conformément à leurs besoins. Le frai du grand corégone.
    b. Le sénéca. Les plantes nourricières. Les jardins, la qualité du sol, l'agriculture. La médecine, les tisanes, la récolte traditionnelle. La santé des forêts.
    c. La contamination des terres par les inondations. Écoulement hivernal de l'eau – sécurité. Effets provenant de l'amont. Le mercure dans l'eau.
    d. Les régimes météorologiques naturels, l'écoulement naturel de l'eau, les cycles naturels. La géologie sous-jacente.
4. Les zones traditionnelles de chasse, de piégeage et de cueillette. Les sépultures et les cimetières. Les activités économiques valorisées au quotidien, comme la pêche. Les activités sociales valorisées au quotidien, des terrains de jeux aux bureaux de bande en passant par les lieux de rassemblement.

5. L'accès. Routes endommagées. Perturbation des vies et des communautés. Répercussions réelles et coûts humains. Dommages aux maisons, aux bâtiments communautaires, tout ce qui a été perdu.

Question 2 : Comment pensez-vous que le savoir traditionnel devrait être intégré?

Le groupe transmet ses connaissances sur la façon dont les Premières Nations devraient être respectées, y compris l'intégration du savoir traditionnel. Voici un résumé :

1. Ressources et fonds pour les communautés et les conseils tribaux afin de renforcer leurs propres capacités en matière de gestion des urgences et de préparation aux inondations.
2. Respect du savoir traditionnel dans la planification et la prise de décision, plutôt que de la moquerie. Respect du contexte et des connaissances locales. Les ingénieurs ne savent pas tout.
3. Écoute des membres des Premières Nations lorsqu'ils disent quels sont les risques.
4. Du soutien, et non des obstacles.
5. Lorsque les Premières Nations disent qu'une évaluation environnementale et une surveillance doivent être effectuées, les organismes de réglementation devraient écouter.
6. Ressources et fonds pour effectuer des évaluations des risques concernant les répercussions des inondations et les projets susceptibles de causer des inondations ou des changements dans la gestion de l'eau.
    a. L'évaluation devrait inclure tous les problèmes contributifs, notamment ceux découlant des changements climatiques (fonte du pergélisol, changement du moment du dégel printanier, etc.).
    b. La construction en amont (drainage, etc.) doit être intégrée aux cartes pour améliorer les prévisions.
    c. Les points de congestion (embâcles) et les zones de faible élévation qui sont souvent inondées peuvent être recensés par les membres des Premières Nations qui connaissent la région.

d. Les effets sur le monde naturel interconnecté devraient être pris en compte. Cela comprend des éléments qui pourraient sembler anodins, comme un petit escargot (Aphis sp.) qui ne se trouve qu'à l'embouchure de la rivière Dauphin.
e. Les répercussions sociales négatives devraient être prises en compte. Les communautés ne voient pas les résultats positifs.
f. Les experts-conseils penchent souvent en faveur de ceux qui les paient.

Question 3 : Quelle est votre expérience avec le gouvernement fédéral en matière d'inondations, de préparation, de prévention, de gestion et de mobilisation?

Les participants font part de leurs expériences en matière d'accès au financement et d'interaction avec les employés fédéraux responsables de collaborer avec les Premières Nations sur la gestion des inondations et des urgences.

1. Le financement est souvent à court terme, qu'il s'agisse d'un programme ou d'un poste. L'objectif et les critères d'admissibilité manquent souvent de clarté. Étant donné que les échéanciers sont très courts (un an ou deux ans), tout se termine juste au moment où ça commence à fonctionner.
2. Certains programmes de financement (comme le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations) ont été très bons pour les communautés qui ont pu y accéder et ont permis l'élaboration de bons plans. Toutefois, certaines communautés ont manqué l'occasion, et le programme n'a pas été renouvelé.
3. Les programmes ne financent qu'une partie de ce qui est nécessaire. Il n'y a pas de financement pour le renforcement des capacités ou l'équipement, seulement pour le salaire et les déplacements. Donc vous avez une personne avec un titre de poste, mais que signifie ce titre si elle ne peut rien faire?
4. L'admissibilité au financement d'urgence n'est déclenchée que par les prévisions d'inondation provinciales, qui sont souvent erronées. La province n'écoute pas lorsque les communautés lui font part de ce qu'elles savent sur les risques, présents ou futurs. Un « état d'urgence » doit être déclaré par la province, mais celle-ci ne reconnaît pas les urgences sur les terres des Premières Nations. Il y a un décalage.

5. Les bureaucrates ne se soucient pas d'humilier les gens. Ils n'essaient de vous aider que si vous êtes de leurs amis.
6. Les bureaucrates « chipotent » avec les Premières Nations à propos du remboursement des dépenses admissibles. Ils ne comprennent pas les coûts réels. Ils ne comprennent pas non plus les décisions opérationnelles qui doivent être prises en situation d'urgence. Les arrêts et les reprises des travaux entraînent des coûts supplémentaires, mais sont inévitables en raison des retards causés par les conditions météorologiques.
7. Les bureaucrates ne débloquent pas les fonds tant que la communauté n'a pas terminé les rapports détaillés de suivi, qui prennent beaucoup de temps. De plus, ils n'offrent aucun soutien pour la production de ces rapports.
8. Les bureaucrates n'ont aucune idée de ce que c'est que de vivre dans une Première Nation, ni de ce que c'est que de traverser une inondation. Ils devraient venir voir, et ils comprendraient.

Question 4 : Qu'avez-vous dit que le gouvernement fédéral n'a pas entendu?

Les participants expriment leur frustration à l'égard des processus et des systèmes fédéraux et coloniaux, et soulignent les différences culturelles et les répercussions sur les Premières Nations.

1. Le logement devrait être une priorité. Il devrait être permanent, sécuritaire, et situé dans des endroits où il ne sera pas détruit par la prochaine inondation. La limitation des dégâts n'est pas suffisante.
2. Les postes financés (emplois) devraient être envisagés comme des postes de premiers intervenants responsables de l'équipement, des services d'urgence et de l'aide aux réserves du conseil tribal. Mettre les choses en branle en cas d'urgence. Élargir les rôles pour répondre aux besoins. Prévention, préparation et intervention.

3. Le calendrier des programmes fédéraux ne correspond pas aux besoins des communautés autochtones ni aux saisons de l'année. Par exemple, les mises en chantier de logements. Les digues devraient être construites pendant la saison sèche, pas pendant l'automne et l'hiver. L'année financière devrait être reculée de trois mois, ou les projets pluriannuels devraient être réalisés sans paperasse.
4. Les inondations et le nettoyage ne correspondent pas à l'année financière. Le déblocage des fonds arrive au mauvais moment. Les retards entraînent des réparations de mauvaise qualité, des travaux incomplets et une incapacité à planifier correctement pour les communautés.
5. Du financement pour les dépenses en immobilisations et des solutions à long terme sont nécessaires. Il s'agit d'un problème systémique.
    a. Du financement est nécessaire pour le développement d'infrastructures afin de protéger les communautés.
    b. Du financement est nécessaire pour l'équipement.
    c. Du financement est nécessaire pour le renforcement des capacités.
6. Les communautés devraient être soutenues lors des urgences liées aux inondations. Des logements sécuritaires dans la ou les villes, élaborés avec chaque communauté individuelle pour les périodes d'urgence. Ce problème s'aggrave avec le temps. Les gens ont perdu espoir.
7. Du soutien aux solutions de rechange proposées par les Premières Nations : existe-t-il un autre emplacement pour la communauté? Les terres ont-elles été perdues ou endommagées de façon irréparable? Une indemnisation est-elle nécessaire? Des travaux de remise en état sont-ils possibles et nécessaires? Comment peut-on nettoyer les lieux pour que les familles et la communauté puissent revenir?
8. Une approche proactive serait préférable à l'approche réactive actuelle. Au sein des communautés, les dirigeants sont blâmés parce qu'aucune mesure de prévention n'est en place lorsque le financement est refusé. Il s'agit d'une situation sans issue dans laquelle le gouvernement fédéral condamne les Premières Nations à l'échec.

Question supplémentaire :

Comment le gouvernement fédéral peut-il vous appuyer auprès de la province du Manitoba?

1. Les Premières Nations en ont assez des frontières administratives. Elles ne devraient pas avoir à composer avec le modèle de gouvernance artificiel ou le problème entre le fédéral et le provincial.

4.2.4 Exercice en petits groupes : Modèle de gestion des inondations dirigé par les Autochtones

Remarque : Cet exercice n'a pas été réalisé ou a été retiré de l'ordre du jour parce qu'il a été évalué que les points avaient été abordés lors de la discussion guidée précédente.

4.2.4.1 Instruction

Dans votre petit groupe, **examinez les exemples de cartes d'inondation, d'aléas et de risques** et décidez :

- Quelles valeurs est-il important de protéger contre les inondations?
- Quel niveau de risque voulez-vous prévoir?
- Quel savoir traditionnel voudriez-vous utiliser pour éclairer votre processus de planification?
- Avec qui voulez-vous travailler sur la cartographie et la préparation aux situations d'urgence?
- Ces cartes sont-elles le type de cartes que vous souhaitez?
- Lesquelles de ces cartes sont les plus utiles? Comment pourraient-elles être améliorées ou adaptées à vos besoins?

Choisissez une personne dans votre groupe comme porte-parole, et nous ferons une mise en commun après le dîner.

4.2.4.2 Présentation : Technologie utilisée dans la cartographie des zones inondables

Stephen Bird parle des technologies utilisées dans la cartographie des zones inondables. Voici quelques mots-clés et concepts :

- bathymétrie des cours d'eau à l'aide d'échosondeurs dans les rivières profondes et d'une station totale dans les cours d'eau peu profonds
- stations de surveillance hydrométrique pour mesurer le niveau d'eau
- levés topographiques
- levés par drone
- toutes les données alimentent un modèle hydrodynamique qui simule la propagation des eaux de crue dans les plaines inondables
- les périodes de récurrence dérivées des données locales sur le débit des cours d'eau sont utilisées pour modéliser la période de récurrence d'une inondation donnée
- les données sont généralement recueillies par des ingénieurs professionnels ou leurs techniciens. Les membres de la communauté pourraient être formés et aider à recueillir des données (c.-à-d. travailler comme techniciens) ou occuper d'autres rôles
- le savoir traditionnel et écologique peut aider à calibrer et à valider ces modèles.

4.2.5 Exercice en petits groupes : Scénarios d'inondation

Création d'une carte d'inondation autochtone par chaque groupe, et présentation et discussion par chaque groupe.

4.2.5.1 Instructions

Dans votre petit groupe, choisissez un scénario et dessinez les lacs, les rivières, les emplacements des communautés et d'autres caractéristiques sur le carton pour affiche afin de créer une carte du scénario. Utilisez votre imagination et vos connaissances, et travaillez avec votre groupe pour créer la meilleure carte d'inondation possible pour la communauté dans le scénario.

Tenez compte des sujets suggérés suivants :

- Que devez-vous voir sur vos cartes?
- Quelles sont les valeurs que vous devez protéger?
- Quelle superficie voudriez-vous cartographier?
- Quel serait le type d'imagerie? Quels outils utilisez-vous? Qui effectue la cartographie?
- Comment les changements climatiques influencent-ils le scénario?
- Avec quel ministère fédéral communiqueriez-vous pour obtenir du soutien?
- Quel soutien devez-vous recevoir du gouvernement fédéral?
- Quels types de projets ou de programmes ne seraient pas utiles? Dans votre propre communauté, y a-t-il des projets ou des programmes qui ont été lancés, puis abandonnés, ou qui n'ont donné lieu à aucune mesure?
- Quelles sont les soi-disant solutions qui pourraient causer davantage de problèmes? (Par exemple, l'évacuation? Le drainage? D'autres?)

Encore une fois, choisissez quelqu'un dans votre groupe comme porte-parole, et nous ferons une mise en commun après la pause de l'après-midi.

4.2.5.2 Scénario no 1 – La vallée de la rivière des Prairies

La rivière des Prairies coule depuis l'ouest, et traverse la frontière provinciale. Votre communauté est située dans la vallée des Prairies et surplombe la rivière. Il y a beaucoup de neige cette année, et le ruissellement printanier devrait être élevé.

La province à l'ouest a émis un décret d'urgence provincial pour construire un canal de drainage à partir du lac Bigfish, où le niveau d'eau est exceptionnellement élevé, et elle a creusé un canal permanent qui se déverse dans la rivière des Prairies. Des ouvrages de régulation permettent de maintenir les niveaux d'eau dans le lac Bigfish à des fins récréatives, mais lorsque l'eau atteint une certaine hauteur, l'eau est libérée dans la rivière des Prairies, et atteint votre communauté environ 40 à 60 heures après le déversement.

Les bâtiments et les routes dans les zones de faible élévation de votre communauté sont parfois inondés, même lors d'années de ruissellement élevé ordinaire. Si le niveau d'eau est très élevé, il est possible que plusieurs bâtiments communautaires soient inondés à divers degrés, y compris de nombreuses maisons familiales, le magasin et la station-service, ainsi que les bureaux du conseil de bande.

Il y a également un risque que les inondations endommagent un vieux pont et bloquent l'accès à la route qui relie la communauté au reste du monde.

L'autorité provinciale responsable des eaux a indiqué qu'elle transmettrait un préavis de 48 heures sur le volume d'eau libéré ainsi que des prévisions des niveaux d'eau à la station située au pont. Toutefois, aucune certitude ne peut être fournie quant au niveau d'eau.

Voici la carte qui a été dessinée par le groupe et présentée par deux des membres du groupe. Ce groupe a rapporté le dessin chez lui.

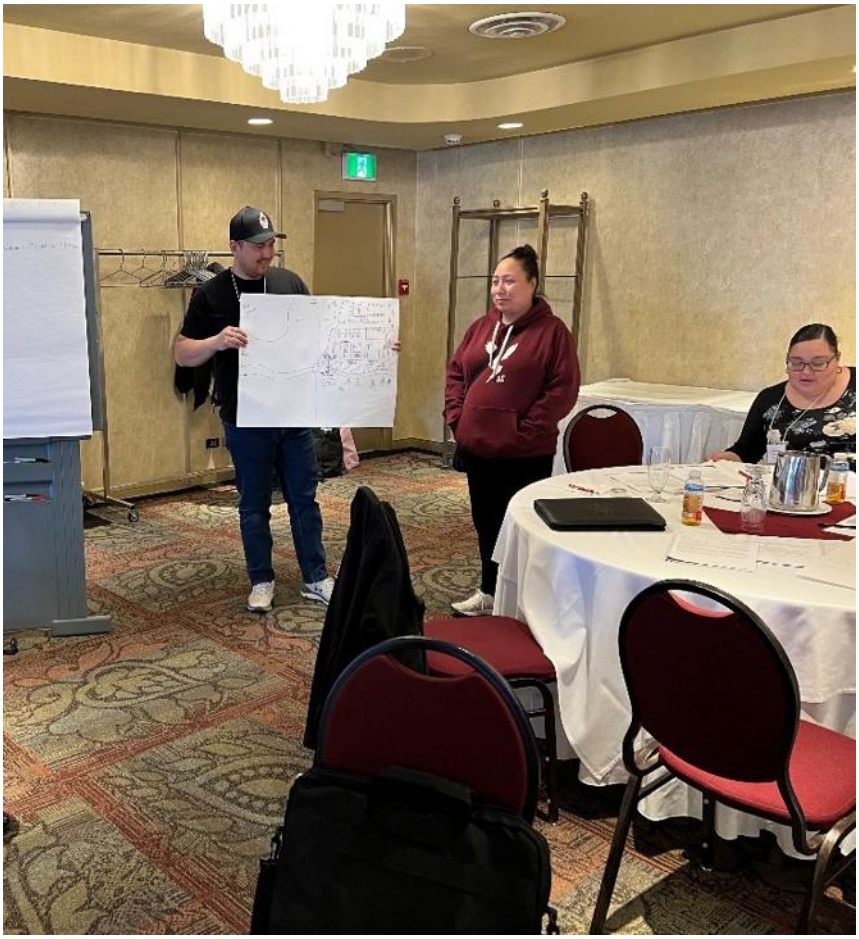


Figure 4 : Groupe présentant la carte d'inondation du scénario de la vallée de la rivière des Prairies, y compris les priorités autochtones, aux participants de la réunion. 9 février 2023. Winnipeg (Manitoba). Photographie de David Acos. Photo RNCan 2023-021.

4.2.5.3 Scénario no 2 – À l'ombre d'un barrage

Votre communauté est située dans la forêt boréale du nord du Manitoba, à côté d'une ancienne rivière. En amont se trouve un site de barrage où la société d'électricité provinciale produit de l'électricité, et de grandes lignes électriques s'étendent vers le sud. Les niveaux d'eau sont variables selon la quantité d'eau libérée du barrage. La société retient l'eau pendant la majeure partie de l'année, et la libère pour répondre à la demande des clients pendant les périodes de pointe, généralement durant les périodes froides et chaudes (pour répondre aux besoins des systèmes de chauffage et de climatisation). Lorsque l'eau est libérée, elle s'écoule rapidement et

érode les berges du cours d'eau. De nombreux petits ruisseaux et canaux sont obstrués ou asséchés.

L'augmentation du débit est également dangereuse sur le plan physique, et empêche l'accès par voie fluviale aux zones environnantes pendant les périodes de déversement de pointe.

Du point de vue de la gestion municipale, en plus de l'érosion des berges, vous êtes également exposés au risque d'inondation des infrastructures en cas de hautes eaux, y compris le seul pont permettant d'accéder à la communauté, la route de sortie et de nombreuses maisons et installations. Un site d'enfouissement est situé à environ 100 m de la rivière.

De plus, certains lacs le long de la rivière ont été drainés pour des projets industriels ou pour des expériences menées par des organismes environnementaux sans but lucratif. Les utilisateurs des terres signalent que les zones drainées sont sèches et que la végétation, y compris les arbres, change. Ils sont préoccupés par la faune, y compris les animaux à fourrure et les grands animaux, comme l'orignal et le caribou, ainsi que les poissons et les oiseaux.

Voici la carte qui a été dessinée par le groupe :

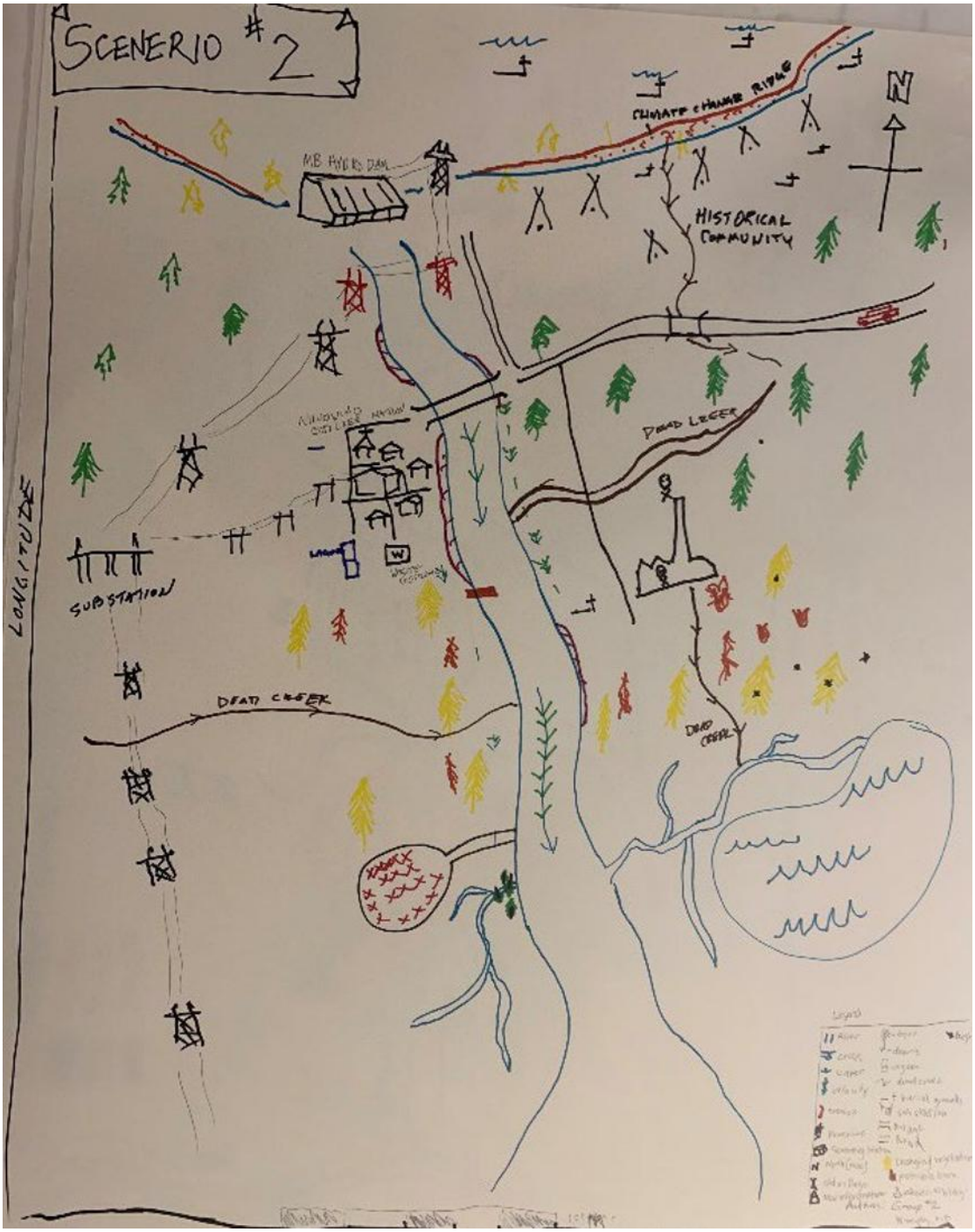


Figure 5. Scénario 2 : exercice participatif de cartographie de scénarios.

4.2.5.4 Scénario no 3 – La communauté historique inondée

Vous vivez dans une communauté de la forêt boréale du nord du Manitoba. L'emplacement de votre communauté a été déterminé à la suite de la décision de construire un barrage pour la production d'énergie hydroélectrique. Les zones d'origine de votre village et de vos maisons familiales ainsi qu'une grande partie de votre territoire traditionnel sont maintenant sous l'eau, dans le réservoir créé par le barrage sur la rivière. Les lacs, les rivières et les forêts tels qu'ils existaient ont disparu ou ont changé au point d'être méconnaissables, tout comme les rapides où le barrage a été construit. De nombreux endroits de votre territoire traditionnel ont été perdus, y compris des terres, des lacs, des baies et des rivières qui n'existent plus que dans la mémoire des Aînés de votre communauté. La capacité des gens à chasser, à pêcher et à récolter a changé parce que les animaux, les poissons et la forêt ont été touchés par les inondations et la modification de l'habitat.

Le débit de l'eau a également changé. Les niveaux des lacs diffèrent, car le service public d'hydroélectricité garde l'eau dans le réservoir afin de pouvoir la libérer pendant les périodes de pointe. Les changements des niveaux d'eau en amont et en aval ne reproduisent pas les régimes naturels saisonniers des niveaux d'eau. Vous voyez des sédiments s'accumuler dans les lacs, et cela a des répercussions sur l'écoulement de l'eau. Les débris, comme les troncs d'arbres, créent des dangers pour la navigation et peuvent également détruire les filets et les pièges installés pour la récolte. Dans votre communauté et les environs, il y a des inondations occasionnelles des infrastructures et des installations communautaires, y compris les quais, les routes et les structures dans les zones de faible élévation. Vous avez un groupe de gestion des urgences qui est chargé de gérer le risque d'inondation.

Malgré tous ces dommages, votre communauté continue de suivre les modes de vie traditionnels, et de nombreuses familles et personnes ont des chalets, des lignes de piégeage et d'autres entreprises commerciales axées sur le territoire. Votre communauté a travaillé à documenter une partie du savoir traditionnel, et conserve l'information dans une base de données sécurisée au bureau du conseil de bande. Grâce à cette étude, vous connaissez bon nombre des emplacements que les utilisateurs actifs des terres ont désignés comme importants

pour diverses raisons. Il y a des préoccupations au sein de votre communauté concernant la qualité de l'eau, la pêche, le manque d'animaux et la capacité des générations futures à suivre les modes de vie traditionnels.

Voici la carte qui a été dessinée par le groupe :

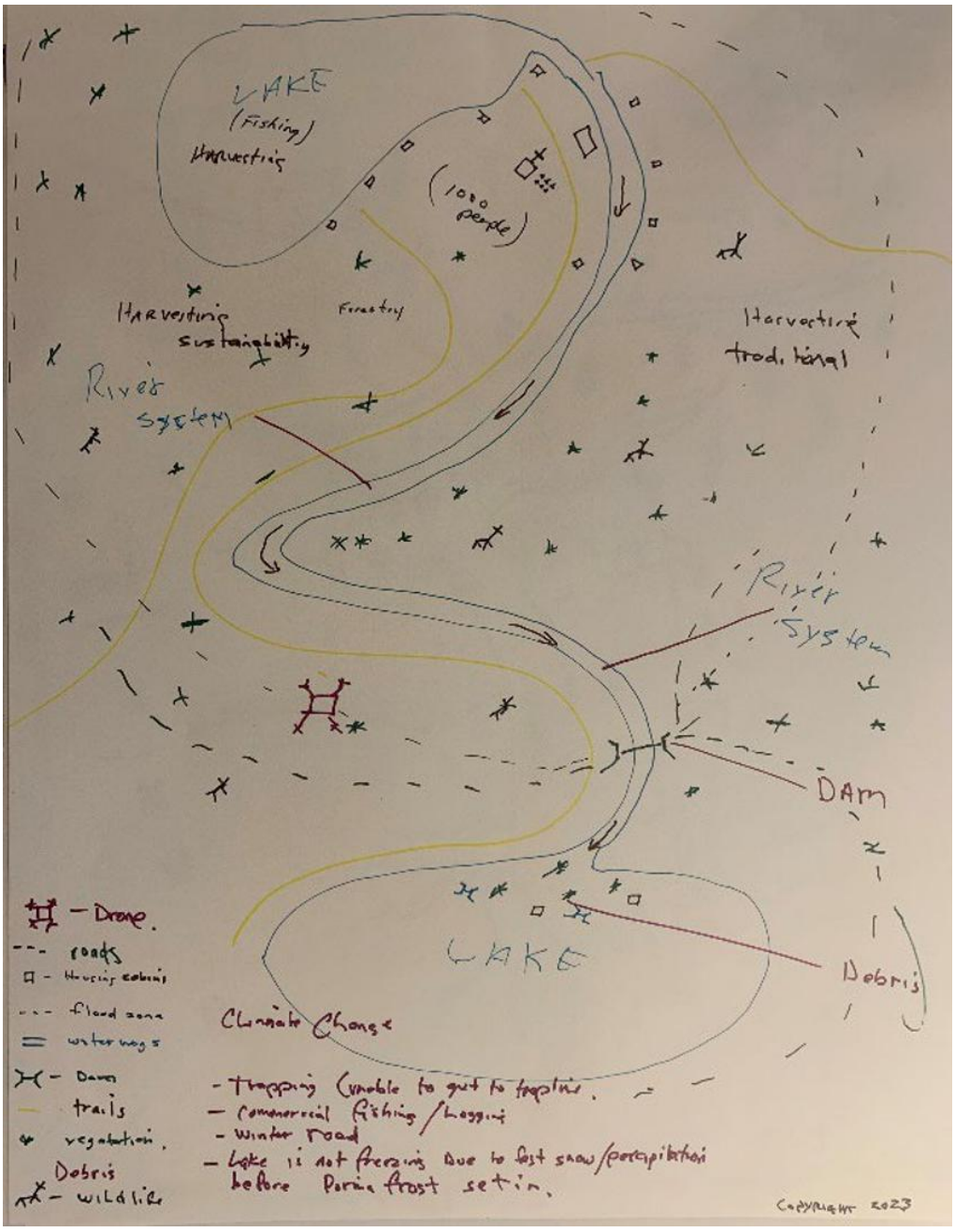


Figure 6. Scénario 3 : exercice participatif de cartographie de scénarios.

Voici les notes explicatives :

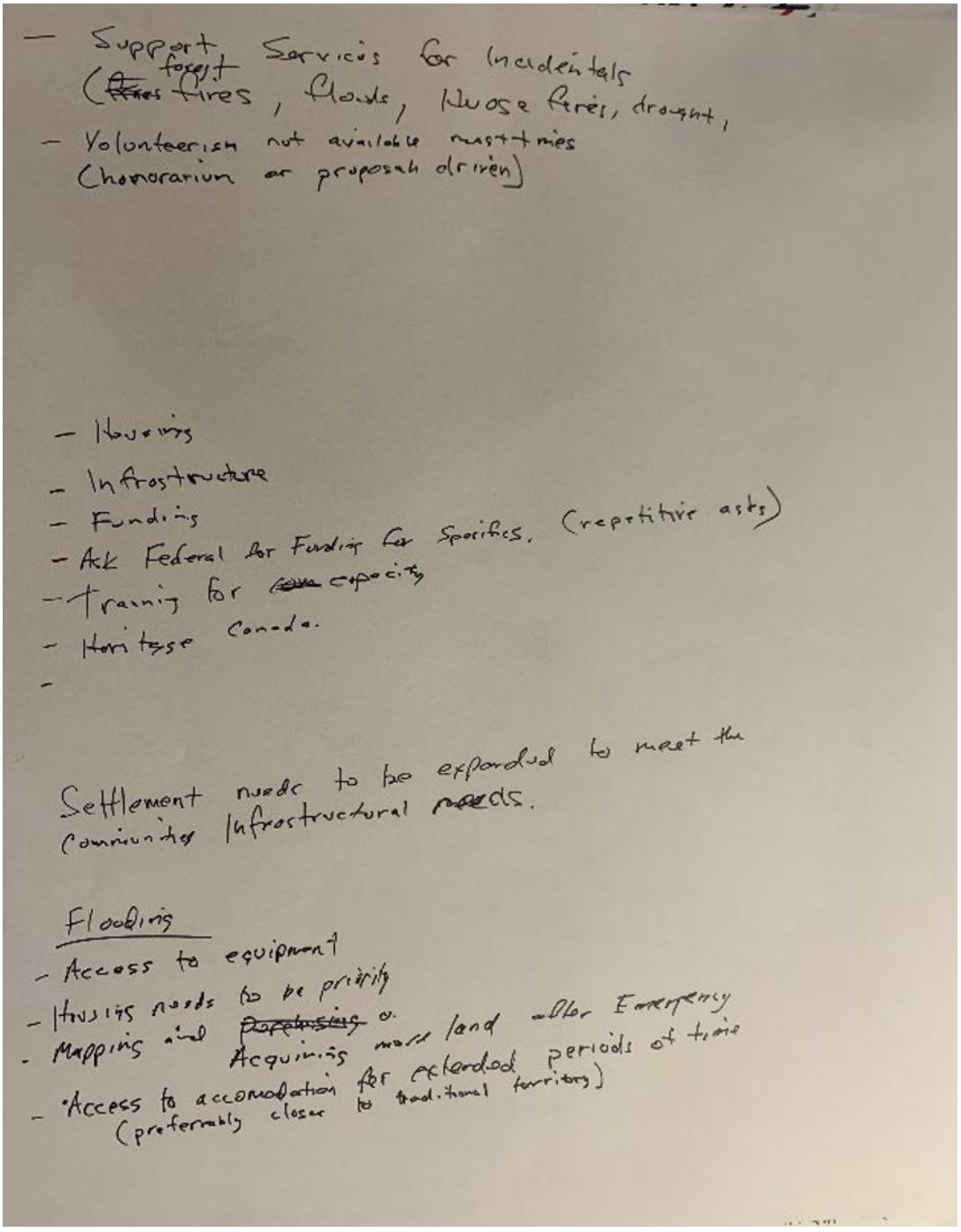


Figure 7. Scénario 3 : notes explicatives de l'exercice participatif de cartographie de scénarios.

4.2.5.5 Scénario no 4 – Les canaux de dérivation des crues.

Vous vivez dans une communauté établie dans une région de faible élévation, entre plusieurs grands lacs formant le centre de bassins versants importants. L'eau s'écoule vers les lacs de toutes les directions.

En amont, il y a plusieurs villes et villages ainsi qu'une agriculture extensive dans les plaines inondables des rivières qui coulent vers votre région. Les canaux de dérivation, les barrages et les digues pour protéger les centres urbains, les terres agricoles et les résidences rurales ont entraîné une augmentation du débit vers les lacs entre lesquels votre communauté est située.

La plupart des initiatives de dérivation ont été construites à titre de mesures d'urgence, et les effets en aval sur votre communauté des Premières Nations n'ont pas été pris en compte. Les inondations sont maintenant un problème annuel qui nuit à votre capacité de construire, de planifier et de prospérer. La vie communautaire a été complètement perturbée. De nombreuses familles ont été déplacées, des maisons et des bâtiments communautaires ont été condamnés, et aucune mesure n'a été prise pour régler les problèmes.

Un nouveau projet de dérivation est prévu, dans le cadre duquel un canal direct sera construit entre deux des grands lacs situés près de votre communauté. Ce projet pluriannuel modifiera de façon permanente le paysage et l'écoulement de l'eau dans la région. Il est prévu de le construire sur des terres publiques provinciales ou des terres expropriées.

Voici la carte qui a été dessinée par le groupe :

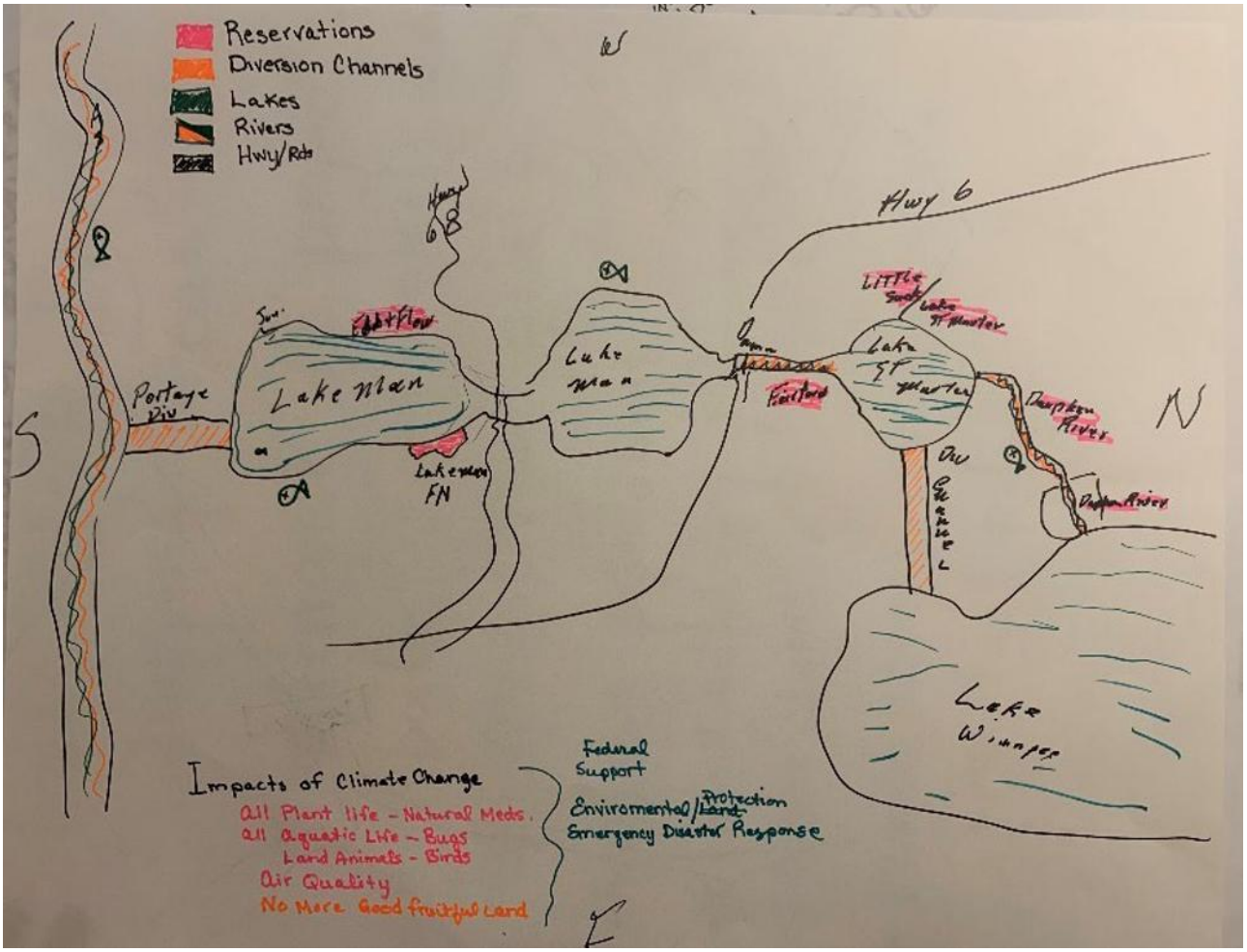


Figure 8. Scénario 4 : exercice participatif de cartographie de scénarios.

4.3 Discussion finale

Les participants ont formulé leurs derniers conseils à Acosys et à RNCan.

- Manitoba Hydro et le gouvernement du Manitoba devraient participer à la conversation.
- Cette réunion devrait être la première d'une série de discussions continues. Plusieurs personnes aimeraient faire partie d'un groupe de travail à l'avenir.
- Ce sont les actions qui comptent. Parler davantage n'est pas la solution.

4.4 Remerciements et prière de clôture

Des remerciements sont exprimés. L'Aînée Theresa Bighetty prononce une prière de clôture. Le groupe se disperse.

4.5 Résumé de la séance de mobilisation

La réunion d'une journée tenue à Winnipeg a été suivie par de nombreuses personnes représentant leurs propres intérêts, leurs communautés ou Nations, et leurs conseils tribaux. L'objectif de la réunion était d'obtenir les commentaires des Premières Nations sur la mobilisation fédérale en matière de cartographie des zones inondables. Les participants ont indiqué qu'ils aimeraient participer activement à la cartographie des zones inondables en tant que composante de la gestion proactive des urgences, et qu'ils voient une occasion pour le gouvernement fédéral d'améliorer ses pratiques dans plusieurs aspects de la gestion des urgences (y compris la gestion proactive des inondations) :

- Le respect et l'intégration du savoir traditionnel, des perspectives culturelles et des priorités définies par les Autochtones (valeurs);
- La gestion et l'évaluation environnementales devraient être réalisées selon une norme pertinente pour les communautés autochtones, en tenant compte de leur singularité et de leur diversité;
- Les ressources financières et le soutien du gouvernement fédéral devraient être mis de l'avant pour répondre aux priorités définies, dans le cadre de programmes accessibles à long terme visant à habiliter les communautés et à reconnaître les solutions définies par l'expertise autochtone;
- Les autorités fédérales devraient chercher à comprendre les réalités et les expériences autochtones, y compris les échéanciers, les processus et les procédures bureaucratiques, la production de rapports et la mise en place de systèmes de soutien appropriés (par exemple pour les demandes, la production de rapports, l'approvisionnement, le renforcement des capacités, etc.);

- Le gouvernement fédéral devrait appuyer la création d'un groupe de travail collaboratif visant à habiliter les communautés autochtones à la table avec d'autres partenaires pour gérer les défis connexes et élaborer des solutions en collaboration. En plus de la représentation autochtone, les participants devraient comprendre les autorités responsables de l'hydroélectricité, les gouvernements provinciaux et municipaux, les autorités responsables des eaux, etc.

Les participants à la réunion ont exprimé haut et fort que les membres des Premières Nations en ont assez de parler du problème et qu'ils attendent du gouvernement fédéral qu'il agisse. Voici quelques outils possibles pour passer des paroles aux actes :

- Formation d'un groupe de travail collaboratif visant à répondre aux besoins en matière de gestion des urgences, y compris la cartographie intégrée des zones inondables.
- Programmes pour soutenir les réparations et l'entretien nécessaires.
- Programmes visant à élaborer une gestion proactive et préventive.
- Programmes qui élaborent des stratégies proactives en matière de logement pour répondre aux besoins des communautés.
- Renforcement des capacités techniques, notamment des ateliers sur la cartographie des zones inondables avec une expertise technique, y compris l'expertise autochtone du Manitoba en matière de cartographie des zones inondables.
- Initiatives qui appuient l'engagement du gouvernement en faveur d'un taux de 5 % d'approvisionnement auprès des Autochtones.
- Approche fondée sur les distinctions en matière de prestation de services qui reconnaît que chaque communauté des Premières Nations est unique, avec des solutions, des défis et des objectifs qui lui sont propres.

Il est reconnu que tous les éléments ci-dessus ne sont pas strictement liés à la cartographie des zones inondables. Cependant, comme la cartographie des zones inondables est une composante de la préparation qui s'articule avec de nombreuses autres, il n'est pas possible de

considérer les autres éléments sans en tenir compte. Par conséquent, il est difficile de séparer la cartographie des zones inondables des autres aspects de la gestion des urgences.

5.0 Discussion intégrée

La discussion suivante est présentée par rapport aux objectifs du projet, en tenant compte des renseignements présentés ci-dessus.

5.1 Objectif 1

Déterminer les lacunes des utilisateurs finaux en matière de capacité à utiliser ou à créer des cartes des zones inondables pour la gestion des communautés et des ressources.

Les GOFCZI sont accessibles aux communautés des Premières Nations comme à tout le monde. Cependant, les capacités varient considérablement d'une communauté à l'autre. La population des communautés varie de moins de 200 à plus de 10 000 personnes. Elles dépendent des conseils tribaux et d'autres groupes représentatifs pour les éléments techniques, de la gestion des urgences au développement financier. De façon générale, la plupart des Premières Nations du Manitoba n'ont pas la capacité ni les ressources nécessaires pour utiliser et créer des cartes des zones inondables pour leurs communautés.

Les éléments suivants seraient bénéfiques :

- Offrir une formation pour familiariser les techniciens avec l'utilité et le format des GOFCZI.
- Offrir une formation pour accroître la maîtrise des outils et des formats nécessaires (par exemple métadonnées).
- Élaborer une certification technique.
- Fournir des outils pour appuyer le travail des techniciens (applications, logiciels, stockage de données).
- Fournir du financement pour appuyer le renforcement indépendant des capacités.
- Fournir du financement pour appuyer les initiatives de collaboration et l'élaboration conjointe de produits régionaux.
- Fournir du soutien technique au besoin.

- Fournir du soutien pour la production de rapports financiers.
- Fournir des programmes pluriannuels à long terme qui permettront aux communautés des Premières Nations d'améliorer substantiellement les programmes au service de leurs communautés ou nations membres.
- Fournir des outils et des données qui intègrent, en temps utile, les nouvelles activités en amont susceptibles d'avoir des répercussions sur les Premières Nations, comme le drainage agricole, les barrages, les projections précises pour les évaluations des répercussions environnementales, etc.

En ce qui concerne le financement et la fourniture de ressources, les ressources octroyées pour un sujet ou un volet étroit ou limité peuvent nuire considérablement à la capacité de mettre en œuvre les travaux nécessaires au fil du temps. Les communautés ont exprimé leur souhait de renforcer leurs capacités, d'être soutenues vers l'autonomie, et de voir des mesures concrètes et des résultats mesurables. Par exemple, le financement du renforcement des capacités en matière de cartographie des zones inondables pour de futures infrastructures de protection et l'intégration du savoir traditionnel sur les cours d'eau locaux, lié au budget d'un projet d'INFC, pourrait être plus avantageux pour une communauté que n'importe lequel de ces projets pris individuellement.

5.2 Objectif 2

Déterminer les lacunes et les possibilités pour RNCan de modifier les Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables afin d'y intégrer le savoir traditionnel et écologique autochtone.

En raison du manque explicite de mobilisation fédérale passée auprès des Premières Nations du Manitoba, il est recommandé que RNCan adopte une approche inclusive pour intégrer le savoir et l'utilisation des terres traditionnels dans les GOFCZI.

Une étude pilote pourrait être entreprise avec un conseil tribal ou des conseils tribaux pour élaborer conjointement un modèle de travail ou un produit final. Des initiatives d'apprentissage

collaboratif pourraient être entreprises où l'expertise entre les groupes des Premières Nations pourrait être partagée dans une série de modules ou d'ateliers techniques. Le renforcement des capacités, comme décrit ci-dessus (objectif 1), pourrait être mis en œuvre. Des études sur le savoir traditionnel pourraient être entreprises de façon systématique dans le cadre d'une initiative conjointe de RNCan et des Premières Nations. Une approche itérative pour l'élaboration d'une série d'approches adaptées au contexte, de listes de vérification, d'arbres de décision ou d'autres critères de sélection serait bénéfique.

Les participants à la séance de mobilisation de Winnipeg du 9 février souhaitaient former un groupe de travail sur la gestion des urgences liées aux inondations; la cartographie des zones inondables pourrait être un élément clé d'un tel groupe, et un comité pourrait fournir des orientations à RNCan sur l'inclusion de produits basés sur le savoir traditionnel à utiliser dans les applications de cartographie des zones inondables.

En tant que ministère gouvernemental qui joue un rôle de prestation de services techniques à la population canadienne plutôt qu'un rôle réglementaire, RNCan pourrait être particulièrement bien placé pour faciliter les relations entre le gouvernement et les Premières Nations, entre les ministères, et entre le gouvernement fédéral, les provinces et les Premières Nations.

5.3 Objectif 3

Mener des activités de mobilisation auprès des communautés des Premières Nations du Manitoba dans le cadre d'un processus inclusif.

Cet objectif a été atteint lors de la séance de mobilisation d'une journée tenue à Winnipeg le 9 février.

Il est recommandé d'approfondir les relations établies ce jour-là par des activités de mobilisation ou des processus collaboratifs subséquents.

5.4 Objectif 4

Déterminer les processus possibles (meilleures pratiques) pour l'intégration du savoir traditionnel et écologique dans le processus de cartographie des aléas d'inondation.

Les meilleures pratiques permettant à RNCan d'intégrer le savoir traditionnel et écologique dans le processus de cartographie des aléas d'inondation comprendraient ou prendraient en compte les éléments suivants :

- Une approche fondée sur les distinctions pour les communautés, les Nations, les conseils et les autres entités pouvant représenter des groupes. Une approche uniforme est peu susceptible de répondre aux besoins particuliers des différentes communautés qui ont des contextes régionaux et d'inondation différents.
- Des processus participatifs avec des experts locaux pour comprendre les besoins distincts des communautés, peut-être par l'intermédiaire de conseils tribaux ou d'autres entités représentatives qui peuvent comprendre les besoins locaux, ou par un processus de nomination au sein de la communauté (selon le cas).
- Des prestations de services de renforcement des capacités (formation, bases de données accessibles, stockage de données, service de gestion des données, développement collaboratif d'applications, etc.).
- La fourniture de bases géographiques et de couches détaillées pour faciliter l'examen par les communautés.
- L'inclusion de données historiques, en particulier dans les zones où l'utilisation des terres et les cours d'eau ou plans d'eau ont été modifiés (par exemple par la production hydroélectrique, les dérivations, etc.).
- L'inclusion des emplacements des zones d'importance culturelle ou environnementale (cartes des sols, zones de récolte, lignes de piégeage, sépultures, voies navigables historiques pouvant indiquer des valeurs importantes pour une communauté, etc.).
- L'inclusion des zones préoccupantes pour les Premières Nations, comme les endroits où des changements environnementaux ont été observés.

- Des dispositions pour la surveillance des éléments établis comme prioritaires.

5.5 Objectif 5

Recueillir et compiler des renseignements afin de produire un rapport de conférence contenant les meilleures pratiques proposées pour mieux intégrer le savoir traditionnel, écologique et local dans les GOFCZI.

Un rapport de conférence a été préparé et remis à RNCan en mars 2023; il est reproduit ci-dessus dans la section intitulée « Séance de mobilisation ».

5.6 Objectif 6

Élaborer des lignes directrices pour intégrer le savoir traditionnel dans les cartes d'inondation des communautés du Manitoba afin d'actualiser la compréhension des risques pour les résidents, les habitations, les entreprises, les infrastructures et les activités traditionnelles.

Les valeurs soulevées par les participants à la séance de mobilisation de Winnipeg le 9 février 2023 ont mis en évidence ce qui suit :

- Les vies autochtones doivent être priorisées dans l'élaboration de toutes les lignes directrices, dans l'évaluation des risques et dans la planification des programmes.
- L'assise territoriale dont disposent les Premières Nations est extrêmement limitée (réserves, empiétements sur les territoires traditionnels) et devrait se voir attribuer une valeur élevée.
- La qualité environnementale comprend le monde naturel interconnecté et toutes ses composantes – la faune, les plantes, les plantes médicinales, le sol, l'eau, l'habitat et les besoins de chaque organisme et système.
- La contamination devrait être évitée, tant sur terre que dans le milieu aquatique. La protection est essentielle.

- La sécurité est hautement valorisée, ce qui comprend la santé physique, les indicateurs de santé, les facteurs contributifs à la santé et la santé mentale, notamment ceux qui découlent d'un environnement naturel sain.
- Les régimes météorologiques naturels et l'écoulement de l'eau. La géologie sous-jacente.
- Une valeur devrait être accordée aux zones où les membres des Premières Nations chassent, piègent et cueillent. Les sépultures et les cimetières. Les activités économiques valorisées au quotidien, comme la pêche. Les activités sociales valorisées au quotidien, des terrains de jeux aux bureaux de bande en passant par les lieux de rassemblement. Les zones d'utilisation traditionnelle.
- Une valeur devrait être accordée à l'accès, par exemple la valeur des systèmes de transport intacts. Les coûts réels des infrastructures et du logement. Perturbation des vies et des communautés. Répercussions réelles et coûts humains. Dommages aux maisons, aux bâtiments communautaires, tout ce qui a été perdu. La valeur des perturbations des vies et des communautés doit être quantifiée.

Si un processus de quantification est utilisé, la détermination de la valeur ou l'évaluation des indicateurs ou des paramètres devrait être établies par les Premières Nations et vérifiées par celles-ci. Les peuples et les gouvernements des Premières Nations ont une compréhension complexe et exhaustive des besoins de leurs communautés et de l'environnement naturel. Leurs connaissances et leur autorité doivent être respectées et écoutées.

Nous avons également entendu que les membres des Premières Nations font l'objet de moqueries et de racisme dans leurs interactions avec les fonctionnaires fédéraux dans certains de leurs travaux. Il est important que les spécialistes au sein du gouvernement fédéral acquièrent une compréhension du caractère unique et des distinctions culturelles de chaque communauté. Les apprentissages culturels bénéfiques pour les spécialistes peuvent comprendre une formation sur l'histoire des peuples autochtones au Canada, des visites ou des séjours dans les communautés des Premières Nations, une formation ciblée contre le racisme, et d'autres leçons que les membres des Premières Nations peuvent choisir de transmettre sur une base individuelle ou collective.

5.7 Objectif 7

Évaluer la pertinence des directives de RNCan dans un contexte nordique où les inondations causées par les embâcles sont fréquentes et où les données et l'accès aux renseignements sur les inondations sont limités.

- Les directives pourraient comprendre un système ou une légende permettant aux utilisateurs de repérer les caractéristiques particulières pouvant s'appliquer à leur contexte.
- Elles pourraient comprendre des approches basées sur des scénarios.
- Elles pourraient également comprendre une intégration à jour des aléas en amont et des principaux facteurs de risque d'inondation, comme les barrages, qui sont connus pour avoir des répercussions importantes en aval.
- Le savoir traditionnel concernant les points de congestion devrait être expressément élaboré et cartographié par les régions et les communautés.

5.8 Objectif 8

Produire un rapport d'étude de cas pour les communautés nordiques, fondé sur les documents d'orientation pertinents de RNCan pour les communautés nordiques, qui enrichira les futures versions de la série « Guides d'orientation fédéraux sur la cartographie des zones inondables » ou y sera intégré (le présent rapport).

5.9 Objectif 9

Produire un « Glossaire des termes relatifs aux répercussions des inondations » en langues ojibwée et crie.

Aucun glossaire particulier n'a été produit pour le projet. Toutefois, une attention a été portée aux concepts et aux expressions qui ne semblent pas pertinents pour les modes de connaissance des Premières Nations. De plus, dans la mesure où les rédacteurs sont en mesure

de le comprendre, lorsque des concepts importants ont été communiqués par les Premières Nations, mais n'ont pas été compris par les lecteurs ou auditeurs non autochtones, il existe des lacunes supplémentaires. Par exemple, il peut y avoir des défis relationnels entre les groupes linguistiques lorsqu'il n'existe pas d'équivalents directs pour des termes et des concepts particuliers. Voici quelques éléments particuliers où les rédacteurs ont observé des lacunes de compréhension ou de la confusion d'un côté ou de l'autre :

- L'interconnexion est fréquemment soulignée par les Premières Nations lorsqu'elles décrivent les systèmes et les répercussions.
- La notion de cartographie des zones inondables est parfois perçue comme non pertinente par les membres des Premières Nations, qui connaissent parfaitement les risques et les inondations probables, compte tenu d'un ensemble de conditions.
- Une « carte du corridor fluvial » ou une « carte environnementale du cours d'eau » adaptable selon la situation pourrait mieux représenter ce dont les communautés des Premières Nations ont besoin pour communiquer les aléas, les risques et les inondations entre les membres et aux personnes de l'extérieur. Cela se reflète possiblement dans les cartes que les participants à la séance de mobilisation ont créées lors de l'exercice de groupe de l'après-midi.
- Les méthodes de classement de l'importance des valeurs et des variables peuvent différer entre les Premières Nations et les non-Autochtones.

Il s'agit d'un élément qui nécessitera une collaboration supplémentaire pour être élucidé.

6.0 Conclusion

Nous savons, d'après un examen des renseignements généraux sur les répercussions des inondations sur les Premières Nations au Manitoba, l'analyse des lacunes de la mobilisation fédérale sur la cartographie des zones inondables (et les sujets connexes), ainsi que les commentaires offerts par les membres des Premières Nations au Manitoba que a) c'est un problème majeur, b) le gouvernement fédéral pourrait se mobiliser plus pleinement sur le ou les sujets, et c) les Premières Nations du Manitoba sont frustrées par le manque de progrès actuel.

Bien qu'il reste encore de nombreuses conversations à tenir et des décisions à prendre, RNCan est particulièrement bien placé pour agir, fournir des services techniques aux communautés des Premières Nations et les élaborer conjointement avec elles. Le travail fondamental pour comprendre les besoins, les défis et les perspectives, combiné à une approche créative des orientations et des solutions possibles, fournit une bonne base pour les efforts de collaboration futurs.

RNCan est idéalement positionné pour aider les provinces, y compris le Manitoba, et d'autres ministères fédéraux à répondre aux besoins relatifs aux citoyens des Premières Nations. Des partenariats visant à combler les lacunes recensées dans la prestation de services en vue d'atteindre un niveau de vie acceptable pour les Canadiennes et les Canadiens autochtones seraient bénéfiques.

7.0 Références

Aboriginal Justice Implementation Commission, 2001. Final report. June 29, 2001. Lien : http://www.ajic.mb.ca/reports/final_toc.html.

APTN, 2014. Cross Lake First Nation issues eviction notice to Manitoba Hydro, occupation continues. October 17, 2014. Lien : https://www.aptnnews.ca/national-news/cross-lake-first-nation-issues-eviction-notice-to-manitoba-hydro-occupation-continues/.

APTN, 2018. No return date for Long Plain First Nation members displaced by 2017 floods. April 27, 2018. Lien : https://www.aptnnews.ca/national-news/no-return-date-for-long-plain-first-nation-members-displaced-by-2017-floods/.

APTN, 2019. Ebb and Flow flood victims still living in condemned houses years after massive flood. February 13, 2019. Lien : https://www.aptnnews.ca/national-news/ebb-and-flow-flood-victims-still-living-in-condemned-houses-years-after-massive-flood/.

APTN, 2020. Churchill River system flooding some First Nations in Saskatchewan, Manitoba. July 20, 2020. Lien : https://www.aptnnews.ca/national-news/churchill-river-system-flooding-some-first-nations-in-saskatchewan-manitoba/.

APTN, 2021. A decade later, little learned from devastating 2011 Manitoba flood say First Nations leaders, water experts. May 6, 2021. Lien : https://www.aptnnews.ca/infocus/a-decade-later-little-learned-from-devastating-2011-manitoba-flood-say-first-nations-leaders-water-experts/.

Assembly of Manitoba Chiefs (AMC), 2022. Press release: AMC statement on State of Emergency declared by multiple Manitoba First Nations. June 1, 2022. Lien : https://manitobachiefs.com/press_releases/amc-statement-on-state-of-emergency-declared-by-multiple-manitoba-first-nations/.

Brandon Sun, 2022. First Nations seek enhanced protection from flooding. June 8th, 2022. Lien : https://www.brandonsun.com/local/2022/06/08/first-nations-seek-enhanced-protection-from-flooding.

Briarpatch, 2012. Flooded and forgotten: Hydro development makes a battleground of northern Manitoba. Feb 28, 2012. Lien : https://briarpatchmagazine.com/articles/view/flooded-and-forgotten.

Brokenhead Ojibway Nation, 2022. How to avoid a flooded basement. Lien : https://brokenheadojibwaynation.ca/how-to-avoid-a-flooded-basement/.

Bureau du vérificateur général du Canada, 2022. Rapport 8. La gestion des urgences dans les collectivités des Premières Nations. Lien : https://www.canada.ca/content/dam/oag-bvg/2021-2024-reports/documents/parl_oag_202211_08_f.pdf.

Burton, KL and Smith, A. Sans date. God's Lake Narrows. National Film Board of Canada (NFB) Project. Lien : https://collection.nfb.ca/interactive/gods_lake_narrows_en.

CBC News, 2010. Flood emergency declared in Man. community. November 19, 2010. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/flood-emergency-declared-in-man-community-1.865819.

CBC News, 2011. Roseau River flood evacuees head home. April 28, 2011. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/roseau-river-flood-evacuees-head-home-1.1067650.

CBC News, 2014. Aboriginal communities hit hard by Manitoba floods. July 11, 2014. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/aboriginal-communities-hit-hard-by-manitoba-floods-1.2703608.

CBC News, 2015. Manitoba apologizes to First Nation for environmental damage. January 20, 2015. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/manitoba-apologizes-to-first-nation-for-environmental-damage-1.2919768.

CBC News, 2018. Manitoba First Nation suing for $800M over flooding caused by SaskPower dam. March 2, 2018. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/mathias-colomb-cree-nation-saskpower-lawsuit-hydroelectric-dam-1.4560343.

CBC News, 2017a. Flooding creek cuts off roads, floods basements in western Manitoba First Nation. April 6, 2017. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/canupawakpa-flood-2017-1.4059518.

CBC News, 2017b. Flooding threat forces 107 people from their homes on Opaskwayak Cree Nation. April 17, 2017. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/opaskwayak-flooding-evacuations-1.4072732.

CBC News, 2017c. Sandy Bay First Nation sues province, feds over 2011 flood they call a 'man-made disaster'. March 6, 2017. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/sandy-bay-first-nation-2011-flood-1.4012200.

CBC News, 2017d. First Nation declares emergency after flood stops essential train service. May 29, 2017. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/war-lake-via-trains-1.4136253.

CBC News, 2022a. 20–30mm of rain expected Monday for flooded southern Manitoba. May 8, 2022. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/southern-manitoba-rain-special-weather-statement-1.6446205.

CBC News, 2022b. 'Why has it taken 134 years?': First Nations in Manitoba, Ontario move closer to flood compensation. January 16, 2022. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/lake-of-the-woods-first-nations-flooding-compensation-settlements-1.6308627.

CBC News, 2022c. Interlake First Nations leaders call new $15M fund connected to flood channel 'a slap in the face'. October 12, 2022. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/first-nations-leaders-interlake-1.6614318.

CBC News, 2022d. $85.5M settlement 'fair outcome' for 2011 floods around Lake St. Martin First Nation: grand chief. January 17, 2022. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/amc-grand-chief-settlement-2011-lake-stmartin-first-nation-flood-victims-1.6318592.

CBC News, 2022e. This First Nation was swindled out of its land – and into a flood zone. May 9, 2022. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/peguis-first-nation-history-illegal-surrender-1.6445917.

CBC News, 2022f. Weekend flooding at Pine Creek First Nation destroys 4 homes. May 17, 2022. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/pibe-creek-flooding-1.6455918.

CBC News, 2022g. Hydro warns Winnipeg River communities of rising waters. May 13, 2022. Lien : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/winnipeg-river-high-water-manitoba-hydro-warning-1.6453410.

CBC Video, sans date. Raw: Manitoba Flooding: Fears ease in Waywayseecappo, Birtle. Lien : https://www.cbc.ca/player/play/2453489737.

Cortes Currents, 2021. Social Inequities put Indigenous communities at greater flood risk, study finds. December 24, 2021. Lien : https://cortescurrents.ca/social-inequities-put-indigenous-communities-at-greater-flood-risk-study-finds/.

Dam Watch International, 2021. Stop the Intentional Flooding of O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation. June 28, 2021. Lien : https://damwatchinternational.org/stop-the-intentional-flooding-of-o-pipon-na-piwin-cree-nation/.

EcoHealth Learning Circle, 2015. Sinking under the negative impacts of Manitoba Hydro: Hollow Water First Nation's submission to the Clean Environment Commission. October 1, 2015. Lien : https://www.youtube.com/watch?v=eA7ih_-87Y0.

EcoHealth Learning Circle, 2022. Flood Children: Eight years displaced from Little Saskatchewan First Nation. April 7, 2022. Lien : https://www.youtube.com/watch?v=BxsG5q1cAGY.

Fisher River Cree Nation Facebook Page, 2022. Current Situation. 4 May 2022. Lien : https://ms-my.facebook.com/fisherrivercreenation/posts/current-situationthe-crest-of-the-fisher-river-is-flowing-through-peguis-with-it/4816313588497107/.

Flin Flon Online Sans date. Fires and Flooding have impacted northern Manitoba First Nations. Lien : https://flinflononline.com/local-news/307466.

Globe and Mail, 2004. Flooding evacuees waiting to return home. April 10, 2004. Lien : https://www.theglobeandmail.com/news/national/flooding-evacuees-waiting-to-return-home/article18263430/?login=true.

Gouvernement du Canada, 2000. Loi sur la mise en œuvre de mesures concernant le règlement de revendications au Manitoba (nation crie de Norway House), L.C. 2000, ch. 33. 20 octobre 2000. Lien : https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-0.53/page-1.html.

Gouvernement du Manitoba, 2006. News Release – Manitoba: Flood update #6. April 12, 2006. Lien : https://news.gov.mb.ca/news/index.html?item=28438&posted=2006-04-12.

Gouvernement du Manitoba, 2014. Flood Bulletin #17. Lien : https://news.gov.mb.ca/news/print,index.html?item=30597&posted=2014-04-27.

Gouvernement du Manitoba, 2020. Province issues flood warning for areas of northwest Manitoba. July 9, 2020. Lien : https://news.gov.mb.ca/news/index.html?item=48567&posted=2020-07-09.

Gouvernement du Manitoba, 2022a. UPDATED: Manitoba-Fisher River Cree Nation Consultation Meetings. October 27, 2022. Lien : https://fisherriverportal.ca/2022/10/updated-manitoba-fisher-river-cree-nation-consultation-meetings-october-27-2022/.

Gouvernement du Manitoba, 2022b. Backgrounder: Approved 2022 mitigation and preparedness program projects (PDF, 303 KB). Lien : https://news.gov.mb.ca/asset_library/en/newslinks/2022/11/BG-MPP_Approved_Projects-TI.pdf.

Gouvernement du Manitoba, sans date. Hydrologic Operations. Lien : https://www.gov.mb.ca/mit/wms/ops/index.html.

Gouvernement du territoire du Traité no 2, 2019. Alliance discussion with Chief Pashe and Council at Dakota Tipi. November 7, 2019. Lien : http://fnt2t.com/index.php/2019/11/07/alliance-discussion-with-chief-pashe-and-council-at-dakota-tipi/.

Gouvernement du territoire du Traité no 2, 2022. FNT2T Men's Council meet to review and discuss strategic planning for FNT2T. May 24, 2022. Lien : http://fnt2t.com/index.php/2022/05/24/fnt2t-mens-council-meet-to-review-and-discuss-strategic-planning-for-fnt2t/.

Infrastructure Canada (INFC), 2023. Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes : Aperçu. Lien : https://logement-infrastructure.canada.ca/dmaf-faac/index-fra.html.

Institut international du développement durable (IIDD), 2011. Community Sharing Circle Briefing Note Poplar River First Nation, Manitoba (PDF, 425 KB). Lien : https://www.iisd.org/system/files/publications/community_sharing_circle_poplar_river.pdf.

Interlake Reserves Tribal Council, 2022. Interlake First Nations leaders call new $15M fund connected to flood channel a slap in the face. October 14, 2022. Lien : https://irtc.ca/2022/10/interlake-first-nations-leaders-call-new-15m-fund-connected-to-flood-channel-a-slap-in-the-face/.

Manitoba Hydro 1. Sans date. Keeyask Generating Station. Lien : https://www.hydro.mb.ca/projects/keeyask.

Manitoba Hydro 2. Sans date. Wuskwatim Generating Station Project. Lien : https://www.hydro.mb.ca/regulatory_affairs/projects/wuskwatim/.

Manitoba Hydro 3. Sans date. Indigenous agreements. Lien : https://www.hydro.mb.ca/community/indigenous_relations/indigenous_agreements/.

Manitoba Hydro 4. Sans date. Churchill River Diversion. Lien : https://www.hydro.mb.ca/corporate/facilities/water_levels/churchill_river_diversion/.

MBC Radio, 2009. SaskPower not involved in flooding settlement. August 26, 2010. Lien : https://www.mbcradio.com/2010/08/saskpower-not-involved-in-flooding-settlement.

Moccasin Trail News, 2019. Gambler First Nation hosts Treaty 2 Land and Resource Council Meeting. Lien : http://moccasintrailnews.com/index.php/2019/03/22/gambler-first-nation-hosts-treaty-2-land-and-resource-council-meeting/.

Narine, S. 2013. Nations, Canada run afoul of Manitoba as province litigates. Windspeaker Publication, Issue 4 Volume 30. Lien : https://www.ammsa.com/publications/windspeaker/nations-canada-run-afoul-manitoba-province-litigates.

Nisichawayasihk Cree Nation, 2016. The history of Nisichawayasihk Cree Nation. Lien : https://www.ncncree.com/about-ncn/our-history/.

Peguis First Nation, 2022. Peguis Daily Flood Update. May 16, 2022. Lien : https://peguisfirstnation.ca/peguis-flood-watch/.

Pembina Valley Online, 2021. Swan Lake First Nation Fully Committed to Lake Enhancement Effort. May 7, 2021. Lien : https://www.pembinavalleyonline.com/articles/swan-lake-first-nation-fully-committed-to-lake-enhancement-effort.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, 2020. Terms of Reference for Engineering Consulting Services to Develop Flood Hazard Maps for Bunibonibee Cree Nation (PDF, 426 KB). CIRNAC Project No. FN-MB-203-2020. Lien : https://assets.website-files.com/5f43421d5b9b0974175de776/6002125f3369db5fbd558852_FN-MB-203-2020%20-%20Terms%20of%20Reference%20-%20Flood%20Mapping%20-%20Bunibonibee%20-%20Final%20-%20December%2016%2C%202020.pdf.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, 2021a. Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations. Lien : https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1481305681144/1594738692193.

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, 2021b. Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones. Lien : https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1509728370447/1594738205979.

Ressources naturelles Canada, 2022. Programme d'identification et de cartographie des aléas d'inondation. Lien : https://ressources-naturelles.canada.ca/science-donnees/science-recherche/dangers-naturels/cartographie-inondations/programme-identification-cartographie-aleas-inondation.

Sécurité publique Canada, 2021. Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC). Lien : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/dsstr-prvntn-mtgtn/ndmp/index-fr.aspx.

Sécurité publique Canada. Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFCC). Lien : https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/rcvr-dsstrs/dsstr-fnncl-ssstnc-rrngmnts/index-fr.aspx.

Services aux Autochtones Canada, 2021. First Nations in Manitoba. Lien : https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1100100020400/1616072911150.

Services aux Autochtones Canada, 2023a. Programme d'aide à la gestion des urgences. Lien : https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1534954090122/1535120506707.

Services aux Autochtones Canada, 2023b. Programme de préparation et d'atténuation non structurelle aux fins de la gestion des urgences. Lien : https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1643393966351/1643393982606.

Tootinaowaziibeeng Treaty Reserve No date. Tootinaowaziibeeng Treaty Reserve 292 Information. Lien : https://ttr292.ca/index.php/tootinaowaziibeeng-treaty-reserve-292/.

WA NI SKA TAN No date. Fox Lake Cree Nation: Noah's Community of FLCN. Lien : https://hydroimpacted.ca/fox-lake-2/.

Water Today 2017. The 2011 Manitoba floods: A lasting calamity for First Nations. February 29, 2017. Lien : https://www.watertoday.ca/ts-fn-manitoba-2011-floods-aftermath.asp.

Weather Network, 2022. Flood warning issued for Red River Valley from Emerson to south of Winnipeg. April 24, 2022. Lien : https://www.theweathernetwork.com/en/news/weather/forecasts/weekend-rain-snow-bring-power-outages-highway-closures-to-manitoba.

Wikipedia, 2020. Hydroelectric development in Easterville, Chemawawin. Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/Hydroelectric_Development_in_Easterville,_Chemawawin.

Wikipedia, 2023. List of generating stations in Manitoba. Lien : https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_generating_stations_in_Manitoba

Winnipeg Free Press, 2012a. Hydro signs $58-M deal with First Nation. February 14, 2012. Lien : https://www.winnipegfreepress.com/breakingnews/2012/02/14/hydro-signs-58-m-deal-with-first-nation.

Winnipeg Free Press, 2012b. Skownan First Nation closes road used by farmers, hunters and anglers. October 2, 2012. Lien : https://www.winnipegfreepress.com/breakingnews/2012/10/02/skownan-first-nation-closes-road-used-by-farmers-hunters-and-anglers.

Annexe A – Accords d'aide financière en cas de catastrophe de 2022 – Manitoba

Manitoba – Document d'information

Projets approuvés du programme d'atténuation et de préparation en 2022.

- Municipalité d'Emerson-Franklin : jusqu'à concurrence de 20 629,21 $ pour des génératrices de stations de pompage des eaux usées pour Dominion City et Emerson.
- Municipalité rurale de Montcalm : jusqu'à concurrence de 10 818,27 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de Ritchot : jusqu'à concurrence de 63 225,09 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité de Clanwilliam-Erickson : jusqu'à concurrence de 8 566,58 $ pour accroître la capacité de drainage en installant des ponceaux supplémentaires dans les zones rurales.
- Municipalité rurale de Cornwallis : jusqu'à concurrence de 38 668,12 $ pour étudier les niveaux d'eau élevés du lac Clementi afin de proposer des options de solutions à long terme.
- Municipalité de Harrison Park : jusqu'à concurrence de 15 677,18 $ pour remplacer la station de pompage principale par une pompe submersible.
- Ville de Minnedosa : jusqu'à concurrence de 23 202,57 $ pour une étude sur l'atténuation des inondations.
- Municipalité rurale de Minto-Odanah : jusqu'à concurrence de 9 489,27 $ pour des structures de rétention d'eau.
- Municipalité rurale de Mountain : jusqu'à concurrence de 8 295,70 $ pour un fonds de réserve.
- Ville de Neepawa : jusqu'à concurrence de 48 123,53 $ pour le remplacement et la relocalisation d'infrastructures publiques sujettes aux inondations.

- Municipalité rurale de Rosedale : jusqu'à concurrence de 12 900,66 $ pour une machine à sacs de sable et de la signalisation de sécurité.
- Municipalité rurale de Whitehead : jusqu'à concurrence de 14 212,74 $ pour des ponceaux plus grands, des cages à castors et une génératrice pour un centre d'accueil.
- Municipalité rurale de Yellowhead : jusqu'à concurrence de 15 584,07 $ pour l'élaboration d'un plan de drainage.
- Ville de Morden : jusqu'à concurrence de 84 048,99 $ pour augmenter la capacité du pont de la rue Parkhill sur le ruisseau Dead Horse.
- Municipalité rurale d'Alexander : jusqu'à concurrence de 32 624,00 $ pour une étude d'ingénierie visant à évaluer le rehaussement des digues existantes ou la construction de nouvelles digues pour protéger le secteur de Hillside Beach et celui de Victoria Bay Estates.
- Municipalité rurale d'East St. Paul : jusqu'à concurrence de 82 322,13 $ pour une étude de drainage des terres municipales.
- Municipalité rurale de La Broquerie : jusqu'à concurrence de 56 927,13 $ pour une génératrice d'urgence.
- Municipalité rurale de Louise : jusqu'à concurrence de 17 141,63 $ pour une étude de drainage près de Pilot Mound.
- Municipalité rurale de Morris : jusqu'à concurrence de 25 809,79 $ pour des améliorations routières visant à rehausser le chemin 2E (chemin Riverside).
- Municipalité rurale de Piney : jusqu'à concurrence de 15 601,00 $ pour des améliorations routières visant à rehausser le chemin 81E au sud de Sprague.
- Municipalité rurale de Portage la Prairie : jusqu'à concurrence de 58 306,92 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de Rhineland : jusqu'à concurrence de 49 257,84 $ pour l'achat d'équipement de surveillance du chemin Border lors d'inondations.
- Village de St-Pierre-Jolys : jusqu'à concurrence de 11 046,83 $ pour la troisième phase des améliorations de l'égout pluvial nord-ouest.

- Municipalité rurale de Thompson : jusqu'à concurrence de 12 849,87 $ pour embaucher un expert-conseil afin d'étudier les problèmes de drainage à Miami.
- Municipalité rurale de Woodlands : jusqu'à concurrence de 32 141,61 $ pour une étude de faisabilité d'amélioration du drainage pour la communauté de Warren.
- Ville d'Altona : jusqu'à concurrence de 36 120,16 $ pour agrandir le fossé de drainage pluvial nord-ouest existant.
- Municipalité rurale de Souris-Glenwood : jusqu'à concurrence de 21 560,36 $ pour un fonds de réserve destiné aux améliorations futures des systèmes de drainage.
- Ville de Selkirk : jusqu'à concurrence de 88 916,36 $ pour une évaluation structurelle du quai de Selkirk, une étude de drainage des terres, un plan directeur ainsi que du matériel d'éducation du public.
- Municipalité rurale d'Argyle : jusqu'à concurrence de 8 414,21 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de West Interlake : jusqu'à concurrence de 18 860,02 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de Grey : jusqu'à concurrence de 21 306,41 $ pour un fonds de réserve.
- Ville de Teulon : jusqu'à concurrence de 10 124,14 $ pour de l'équipement de centre des opérations d'urgence, de l'équipement de sécurité, des pompes de tracteur, des boyaux et de la formation.
- Municipalité rurale de Dufferin : jusqu'à concurrence de 21 526,50 $ pour l'enrochement de ponceaux.
- Municipalité rurale de Grahamdale : jusqu'à concurrence de 10 818,27 $ pour un levé routier de 3,5 milles en vue de l'élaboration d'une stratégie initiale d'atténuation des inondations.
- Municipalité rurale d'Ellice-Archie : jusqu'à concurrence de 7 034,42 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de Stanley : jusqu'à concurrence de 76 024,17 $ pour une génératrice pour les bureaux municipaux.

- Municipalité rurale de St. Francois Xavier : jusqu'à concurrence de 12 265,79 $ pour des améliorations aux ponceaux et aux drains dans les zones à risque élevé.
- Municipalité de Mossey River : jusqu'à concurrence de 12 274,25 $ pour une remorque fermée pour un appareil de déglaçage de ponceaux.
- Municipalité de Norfolk Treherne : jusqu'à concurrence de 14 983,05 $ pour le projet de prévention des inondations d'Alberni.
- Municipalité de Glenboro-South Cypress : jusqu'à concurrence de 9 506,20 $ pour un système d'alarme pour la station de pompage et la lagune.
- Municipalité rurale de Coldwell : jusqu'à concurrence de 11 114,55 $ pour des améliorations du drainage.
- Municipalité rurale de Gimli : jusqu'à concurrence de 55 606,59 $ pour des pompes de plus grande capacité.
- Municipalité de Gilbert Plains : jusqu'à concurrence de 12 020,30 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de Roland : jusqu'à concurrence de 9 692,43 $ pour rehausser le chemin Arctic.
- Municipalité rurale d'Armstrong : jusqu'à concurrence de 16 650,66 $ pour une remorque fermée pour un appareil de déglaçage de ponceaux.
- Municipalité rurale de Hanover : jusqu'à concurrence de 145 733,44 $ pour des pompes à eau.
- Municipalité rurale de Victoria : jusqu'à concurrence de 10 056,42 $ pour entreprendre des travaux de drainage avec le district de conservation de Redboine.
- Municipalité de North Norfolk : jusqu'à concurrence de 33 140,48 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité de Rockwood : jusqu'à concurrence de 71 444,60 $ pour l'achat de pompes, la réalisation d'améliorations routières et l'achèvement du projet de fossé du chemin 88N.
- Municipalité de Bifrost-Riverton : jusqu'à concurrence de 28 103,80 $ pour des pompes et une remorque à pompes.

- Ville de Powerview-Pine Falls : jusqu'à concurrence de 10 488,14 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de Riding Mountain West : jusqu'à concurrence de 12 206,53 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité de Swan Valley West : jusqu'à concurrence de 23 354,94 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité de Minitonas-Bowsman : jusqu'à concurrence de 13 433,96 $ pour un fonds de réserve visant à augmenter la taille du ponceau à NW10-35-26W1.
- Municipalité d'Ethelbert : jusqu'à concurrence de 5 485,32 $ pour un appareil de déglaçage de ponceaux.
- Municipalité rurale de De Salaberry : jusqu'à concurrence de 33 165,87 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité de Glenella-Lansdowne : jusqu'à concurrence de 9 590,85 $ pour un fonds de réserve.
- Village de Dunnottar : jusqu'à concurrence de 8 371,89 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de St. Andrews : jusqu'à concurrence de 99 235,20 $ pour un fonds de réserve destiné aux réparations futures de digues.
- Municipalité de Deloraine-Winchester : jusqu'à concurrence de 12 511,27 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de Victoria Beach : jusqu'à concurrence de 5 832,39 $ pour l'achat d'un chargeur à direction à glissement pour livrer des matériaux pour la réparation et l'entretien des digues.
- Municipalité rurale de Lac du Bonnet : jusqu'à concurrence de 30 160,80 $ pour un fonds de réserve.
- Ville de Dauphin : jusqu'à concurrence de 70 835,12 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de Brokenhead : jusqu'à concurrence de 45 829,51 $ pour de l'enrochement à des sites sélectionnés.
- Municipalité d'Oakland-Wawanesa : jusqu'à concurrence de 14 881,47 $ pour un fonds de réserve.

- Municipalité de Roblin : jusqu'à concurrence de 26 148,39 $ pour une génératrice.
- Municipalité rurale de Dauphin : jusqu'à concurrence de 18 081,24 $ pour un fonds de réserve destiné au rehaussement futur de routes.
- Municipalité rurale de Lakeshore : jusqu'à concurrence de 10 039,49 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de Whitemouth : jusqu'à concurrence de 13 797,95 $ pour des améliorations de ponceaux.
- Municipalité de Prairie View : jusqu'à concurrence de 18 292,87 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité de McCreary : jusqu'à concurrence de 6 331,82 $ pour un fonds de réserve destiné à l'achat de génératrices, à la réparation de lagunes et au remplacement de conduites d'égout.
- Municipalité de Pembina : jusqu'à concurrence de 20 366,79 $ pour un appareil de déglaçage de ponceaux avec remorque couverte.
- Municipalité rurale d'Alonsa : jusqu'à concurrence de 10 242,65 $ pour une pompe à eau diesel.
- Municipalité de Grassland : jusqu'à concurrence de 13 400,10 $ pour des fournitures d'intervention d'urgence.
- Municipalité de Rossburn : jusqu'à concurrence de 8 236,45 $ pour une génératrice portative.
- Municipalité rurale de Cartier : jusqu'à concurrence de 28 306,96 $ pour un fonds de réserve destiné à l'achat d'une génératrice.
- Municipalité rurale de West St. Paul : jusqu'à concurrence de 56 563,13 $ pour l'augmentation de la capacité des ponceaux.
- Municipalité rurale de MacDonald : jusqu'à concurrence de 68 735,80 $ pour la cartographie des risques d'inondation de période de récurrence de 200 ans sur la rivière La Salle.
- Municipalité rurale de Headingley : jusqu'à concurrence de 36 661,92 $ pour un fonds de réserve destiné au projet d'atténuation des inondations du chemin Dodd's.

- Municipalité rurale de Springfield : jusqu'à concurrence de 136 642,03 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité de Ste Rose : jusqu'à concurrence de 13 467,82 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité de Ste. Anne : jusqu'à concurrence de 47 268,56 $ pour un projet de drainage avec le district de conservation de Seine Rat Roseau.
- Municipalité de Cartwright-Roblin : jusqu'à concurrence de 11 309,24 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale d'Oakview : jusqu'à concurrence de 16 320,52 $ pour l'achat de pompes destinées à faire face aux épisodes de fortes pluies.
- Municipalité rurale de St. Laurent : jusqu'à concurrence de 13 053,03 $ pour un fonds de réserve.
- Municipalité rurale de St. Clements : jusqu'à concurrence de 98 075,49 $ pour un fonds de réserve destiné à l'achat de matériel d'atténuation des inondations.
- Municipalité de North Cypress-Langford : jusqu'à concurrence de 25 488,12 $ pour un fonds de réserve destiné à l'amélioration de ponts.
- Ville de Winnipeg Beach : jusqu'à concurrence de 12 181,14 $ pour un fonds de réserve.
- Ville d'Arborg : jusqu'à concurrence de 10 826,74 $ pour l'achat de tubes de protection contre les inondations.